



**Compte-rendu
Bureau de la CLE
26 septembre 2024, Plouaret**

Le 26 septembre 2024, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni à Plouaret.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre Syndicat mixte Goas Koll Traou Long
Monsieur François Le Marrec Guingamp Paimpol Agglomération

Membres excusés :

Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Eric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix Communauté

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etait présent :

Monsieur Jean-Pierre Le Leer, Eau et Rivières de Bretagne

Membres excusés :

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture
Madame Charlotte Le Bris, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Membres excusés :

Monsieur Pierre Prod'Homme Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Madame Léa Thiébault Mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor

Assistaient :

Monsieur Florent Epiard, IEL

Madame Gwenaëlle Briant Lannion-Trégor Communauté

Monsieur Pierre Thuault Lannion-Trégor Communauté

Madame Céline Cabon Guingamp Paimpol Agglomération

Madame Lucie Chauvin Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

Ordre du jour :

1. Modifications et actualisation de la base de données « zones humides » pour avis

2. Questions diverses

1. Modifications et actualisation de la base de données « zones humides » pour avis

En préambule, Lucie Chauvin rappelle les orientations et objectifs fixés dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Baie de Lannion en matière de préservation des zones humides.

Plusieurs modifications ont été apportées à l'inventaire des zones humides validé pour la première fois en avril 2021 par la Commission Locale de l'Eau. Les modifications apportées à cet inventaire font l'objet d'un passage en instance du SAGE pour validation.

Lors de cette séance en Bureau de CLE, les modifications apportées à l'inventaire des zones humides résultent d'expertises menées sur le terrain dans le cadre :

- de l'élaboration du PLUI-H de Lannion-Trégor Communauté,
- de projet d'aménagement soumis pour avis par les services Application du Droit des Sols (ADS) des EPCI ou de projet d'aménagement chez les agriculteurs,
- de sollicitations de la cellule d'animation du SAGE BL par des porteurs de projets (éoliennes, lotissement).

1.1. Modifications apportées à l'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du PLUI-H de Lannion-Trégor Communauté

 **cf. Délibération n° B_20-2024**

Exposé :

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUI-H), Lannion-Trégor Communauté a réalisé des inventaires complémentaires des zones humides sur les zones potentiellement ouvertes à l'urbanisation et sur lesquelles une présence de zone humide est pressentie au regard de la couche de zones humides potentielles fournies par l'INRAE et l'OFB, de l'analyse des photo-aériennes et des sondages pédologiques déjà réalisés lors de précédents inventaires.

Cette analyse a permis de faire ressortir 240 parcelles à prospector sur l'ensemble du périmètre de Lannion-Trégor Communauté.

Les communes ont été averties en décembre 2023 de la réalisation de ces inventaires complémentaires par un mail adressé de la part d'Annie Bras-Denis, Vice-Présidente en charge de l'environnement et de Paul Le Bihan, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à LTC.

Un arrêté préfectoral autorisant les techniciens à pénétrer sur les propriétés privées a été signé par le Préfet des Côtes d'Armor le 29 janvier 2024.

Les propriétaires des deux cents parcelles à prospector ont été avertis par courrier en janvier 2024.

Les inventaires des zones humides sur ces parcelles se sont déroulés de février à juin 2024.

L'inventaire a été soumis à la consultation des propriétaires et des communes entre le 19 août et 19 septembre 2024.

Sur les deux cents quarante parcelles prospectées, trente-sept sont concernées par une présence de zone humide. Sur les trente-sept, trente-et-une parcelles sont situées sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion. Sur ces parcelles, onze contestations des résultats ou demandes de renseignement ont été formulées au moment de la consultation des propriétaires entre le 19 août et le 19 septembre 2024.

Décision

Le Bureau de la CLE émet **un avis favorable** aux modifications apportées à l'inventaire des zones humides sur les parcelles référencées :

- Pleumeur-Bodou 22198 BD 372
- Pleumeur-Bodou 22198 AH 565
- Pleumeur-Bodou 22198 AH 482
- Pleumeur-Bodou 22198 AH 350
- Trégastel 22353 BK 133
- Trégastel 22353 AE 557
- Trégastel 22353 BK 285
- Trégastel 22353 BH 35
- Trégastel 22353 BK 132
- Trégastel 22353 BK 134
- Trégastel 22353 BH 92
- Trébeurden 22343 OB 2005
- Trébeurden 22343 AI 48
- Lannion 22113 OE 647
- Plestin-les-Grèves 22194 AH 562
- Vieux-Marché 22387 OC 49
- Ploulec'h 22224 OB 432
- Plounevez-Moedec 22228 OB 172
- Plufur 22238 OD 808

Les modifications apportées sur ces dix-neuf parcelles seront prises en compte lors de l'actualisation de la base de données « zones humides » sur la plateforme Géobretagne.

Au moment de la consultation des propriétaires (19 août-19 septembre 2024), douze contestations des résultats de l'inventaire « zones humides » ont été formulées pour les parcelles suivantes :

- Pleumeur-Bodou 22198 OD 1578
- Trégastel 22353 BH 34
- Trégastel 22353 BK 2
- Trégastel 22353 BK 245
- Trégastel 22353 BI 345
- Trébeurden 22343 OA 252
- Trébeurden 22343 AI 385
- Trébeurden 22343 OB 532
- Trébeurden 22343 AB 33
- Trébeurden 22343 AB 60
- Perros-Guirec 22168 AD 142
- Plufur 22238 OD 958

Le Bureau de la CLE souhaite reporter la validation des inventaires complémentaires réalisés sur les parcelles 22198 OD 1578, 22353 BH 34, 22353 BK 2, 22353 BK 245, 22353 BI 345, 22343 OA 252, 22343 AI 385, 22343 OB 532, 22343 AB 33, 22343 AB 60, 22168 AD 142, 22238 OD 808 à la prochaine Commission Locale de l'Eau (décembre 2024). D'ici là, si les propriétaires de ces parcelles apportent des éléments d'expertise concluant à une différence avec l'inventaire réalisé début 2024, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion pourra organiser des visites sur le terrain afin de réaliser un inventaire des zones humides en présence des services de l'Etat (MISEN 22).

L'avis du Bureau de la CLE sera transmis aux maires des communes concernées, aux propriétaires, à la Direction Aménagement et à la Direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole de Lannion-Trégor Communauté et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

Relevé des échanges :

Céline CABON (Guingamp Paimpol Agglomération) alerte les membres du Bureau sur le fait qu'un ajout de zones humides entraînerait une modification du PLUI-H par contre un retrait de zone humide devrait faire l'objet d'une procédure de révision du document d'urbanisme.

Annie Bras-Denis (Lannion-Trégor Communauté) rappelle l'importance de réaliser des inventaires complémentaires des zones humides sur les ouvertures à l'urbanisation (zones U et AU du futur PLUI-H) dans un contexte de mise en application du « zéro artificialisation nette ZAN ».

1.2. Modifications apportées à l'inventaire des zones humides dans le cadre de projets d'aménagement

 cf. *Délibération n° B_23-2024*

Exposé :

Dans le cadre des demandes de contractualisation MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), de demandes de certification d'urbanisme, de déclaration préalable, d'aménagement ou de permis de construire, la direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole de Lannion-Trégor Communauté, accompagnée de la cellule technique du SAGE Baie de Lannion, a réalisé les retours terrains suivants afin de préciser l'inventaire des « zones humides ».

Décision

Le Bureau de la CLE émet **un avis favorable** aux modifications apportées à l'inventaire des zones humides sur les parcelles référencées :

- TREBEURDEN OB 1227, OB 1229, OB 603 et OB 604
- LANNION OC 1598
- LANNION OE 928, OE 552 et OE 1889
- LANNION BH 459 et BH 460
- PLOUARET OA 1592, OA 2284
- PLOUBEZRE OE 1227, OE 837 et OE 836
- PLEUMEUR-BODOU AE 215, AE 216, AE 217, AE 222 et AE 1030
- PLOUMILLIAU OB 390, OB 391, OB 392, OB 393, OB 394 et OB 384
- TONQUEDEC OC 1555 et OC 293

Ces modifications ainsi que celles validées par le Bureau le 30 janvier 2024 (délibération n°B_19-2024) seront prises en compte lors de l'actualisation de la base de données « zones humides » sur la plateforme Géobretagne.

L'avis du Bureau de la CLE sera transmis aux maires des communes concernées, à la Direction Aménagement de Lannion-Trégor Communauté, à la Direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

1.3. Modifications apportées à l'inventaire des zones humides dans le cadre de sollicitation de la cellule d'animation du SAGE par des porteurs de projet :

- **Projet éolien Plougras**
🚧 cf. Délibération n° B_21-2024

Exposé :

La société IEL a sollicité la cellule d'animation du SAGE Baie de Lannion en juillet 2024 au sujet d'un projet d'aménagement de trois éoliennes sur la commune de Plougras.

Deux éoliennes se situent sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion et une sur le SAGE Aulne.

Les inventaires des zones humides disponibles sur Géobretagne ont été pris en compte dans le projet. Or, sur la commune de Plougras, les inventaires côté SAGE Aulne ne sont pas consultables sur la plateforme Géobretagne.

La société IEL, dans un souci de protection des milieux aquatiques, a réalisé un inventaire complémentaire des zones humides sur le secteur en projet.

Lors de l'instruction du dossier par la DREAL Bretagne, il a été demandé à la société IEL de faire valider par la Commission Locale de l'Eau les inventaires zones humides complémentaires ainsi réalisés.

L'ensemble des données sous format SIG a été transmis à la cellule d'animation du SAGE Baie de Lannion (localisation mâts, plateformes, chemins d'accès et inventaire des zones humides, localisation des sondages pédologiques).

Sollicitation cellule d'animation du SAGE BL

Inventaire des zones humides côté SAGE Baie de Lannion Commune de Plougras



Légende :

- Limite SAGE
- Inventaire des zones humides SAGE
- Inventaire des zones humides société IEL
- Localisation éolienne -projet IEL
- Localisation plateforme - projet IEL
- Localisation chemin d'accès - projet IEL

Sollicitation cellule d'animation du SAGE BL

Inventaire des zones humides côté SAGE Aulne Commune de Plougras



Légende :

- Limite SAGE
- Inventaire des zones humides SAGE
- Inventaire des zones humides société IEL
- Localisation éolienne -projet IEL
- Localisation plateforme - projet IEL
- Localisation chemin d'accès - projet IEL

Décision

Au regard des inventaires complémentaires transmis par la société IEL, porteur du projet éolien sur la commune de Plougras, le Bureau de la CLE a émis un avis favorable à la prise en compte des ajouts à l'inventaire des zones humides côté SAGE Baie de Lannion au moment de l'actualisation de la base de données « zones humides » sur la plateforme Géobretagne.

Côté bassin versant de l'Aulne, le Bureau de la CLE souhaite que le site d'implantation de l'éolienne (plateforme) fasse l'objet d'une vérification. Celle-ci sera réalisée par la Direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole de Lannion-Trégor Communauté. La commune de Plougras, la société IEL et le SAGE Aulne seront informés de la date de visite sur le terrain afin notamment de prévenir le propriétaire de la parcelle à vérifier.

Les résultats seront transmis à la commune de Plougras, au SAGE Aulne et à la société IEL.

Cet avis sera transmis à la commune de Plougras, à la société IEL et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

Relevé des échanges :

Monsieur Epiard, société IEL, propose de présenter la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'énergies renouvelables lors d'une prochaine réunion.

Les membres sont intéressés par cette proposition.

- Réhabilitation dispositif d'assainissement individuel sur la commune de Ploumilliau

 **cf. Délibération n° B_22-2024**

Exposé :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Lannion-Trégor Communauté a sollicité la cellule d'animation du SAGE Baie de Lannion et le service milieux aquatiques de Lannion-Trégor Communauté au sujet de la réhabilitation d'un système d'assainissement individuel sur la commune de Ploumilliau (OB 390. 391.392.393.994.384).

Les parcelles de la propriété de monsieur et madame Le Philippe montrent une forte présence de zone humide. Au regard de cet inventaire, la cellule d'animation et le SPANC ont convenu d'étudier une autre solution afin d'éviter l'impact sur la zone humide. Le bureau d'étude EF études a proposé aux propriétaires et au SPANC une autre solution évitant l'aménagement de la fosse et du tertre d'infiltration en zone humide (cf. carte ci-dessous). Seule la canalisation des eaux usées passe en zone humide.

Décision

Le Bureau de la CLE a pris connaissance du projet et souligne le travail du SPANC de Lannion-Trégor Communauté et du bureau d'étude EF études dans la recherche de solution pour éviter l'impact sur les milieux aquatiques.

Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,

Vu la règle numéro 3 du Règlement du SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,

Considérant que le projet évite l'impact sur la zone humide,

Le Bureau de la CLE émet un **avis favorable** au projet de passage d'une canalisation d'eaux usées en zones humides avec les préconisations suivantes :

- la tranchée devra être réalisée de façon à retirer les différents horizons séparément afin de les remettre en place dans l'ordre sans apport de matériaux (hors gravillons pour caler la canalisation) et de favoriser la recolonisation rapide par la banque de graines existante. Le tassement des horizons sera le plus proche possible de l'état initial.
- la mise en place de bouchons d'argile au sein de la tranchée, en périphérie de la canalisation d'eaux usées, à intervalles réguliers afin d'éviter le drainage par la tranchée.

L'avis du bureau de la CLE sera transmis à monsieur et madame Le Philippe, au Service Public d'Assainissement Non Collectif de Lannion-Trégor Communauté et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

Relevé des échanges :

Annie Bras-Denis (Lannion-Trégor Communauté) félicite l'ensemble des acteurs qui ont permis de contribuer à éviter l'aménagement du dispositif d'ANC en zone humide. Elle souhaiterait que ce projet soit porté en exemple.

2. Questions diverses

Le projet d'agrandissement de la SARL Le Foll à Ploubezre sera soumis à enquête publique du 1^{er} octobre au 5 novembre 2024. En raison de la proximité avec le périmètre de protection de captage du Léguer, un avis sera proposé à la Commission Locale de l'Eau du 14 octobre prochain.

Le dossier est consultable à partir de ce lien : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-agricoles/Enquetes-publiques-ICPE-agricoles/SARL-ELEVAGE-LE-FOLL-PLOUBEZRE>

Fin de la séance 16h30

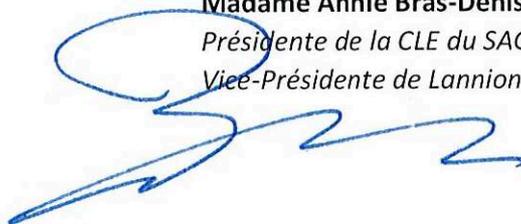
Prochaine réunion :

Commission Locale de l'Eau 14 décembre 2024 14h00 siège de Lannion-Trégor Communauté

Madame Annie Bras-Denis

Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté





SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE
LANNION
DU 26 SEPTEMBRE 2024

Avis du Bureau de la CLE
Actualisation de la base de données « zones humides »
Délibération n° B_20-2024

Le 26 septembre 2024, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni à Plouaret.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre Syndicat mixte Goas Koll Traou Long
Monsieur François Le Marrec Guingamp Paimpol Agglomération

Membres excusés :

Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Eric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix Communauté

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etait présent :

Monsieur Jean-Pierre Le Leer, Eau et Rivières de Bretagne

Membres excusés :

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture
Madame Charlotte Le Bris, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Membres excusés :

Monsieur Pierre Prod'Homme Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Madame Léa Thiébault Mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor

Assistaient :

Madame Gwenaëlle Briant Lannion-Trégor Communauté

Monsieur Pierre Thuault Lannion-Trégor Communauté

Madame Céline Cabon Guingamp Paimpol Agglomération

Madame Lucie Chauvin Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

Exposé :

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUI-H), Lannion-Trégor Communauté a réalisé des inventaires complémentaires des zones humides sur les zones potentiellement ouvertes à l'urbanisation et sur lesquelles une présence de zone humide est pressentie au regard de la couche de zones humides potentielles fournies par l'INRAE et l'OFB, de l'analyse des photo-aériennes et des sondages pédologiques déjà réalisés lors de précédents inventaires.

Cette analyse a permis de faire ressortir 240 parcelles à prospecter sur l'ensemble du périmètre de Lannion-Trégor Communauté.

Les communes ont été averties en décembre 2023 de la réalisation de ces inventaires complémentaires par un mail adressé de la part d'Annie Bras-Denis, Vice-Présidente en charge de l'environnement et de Paul Le Bihan, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à LTC.

Un arrêté préfectoral autorisant les techniciens à pénétrer sur les propriétés privées a été signé par le Préfet des Côtes d'Armor le 29 janvier 2024.

Les propriétaires des deux cents parcelles à prospecter ont été avertis par courrier en janvier 2024.

Les inventaires des zones humides sur ces parcelles se sont déroulés de février à juin 2024.

L'inventaire a été soumis à la consultation des propriétaires et des communes entre le 19 août et 19 septembre 2024.

Sur les deux cents quarante parcelles prospectées, trente-sept sont concernées par une présence de zone humide. Sur les trente-sept, trente-et-une parcelles sont situées sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion. Sur ces parcelles, onze contestations des résultats ou demandes de renseignement ont été formulées au moment de la consultation des propriétaires entre le 19 août et le 19 septembre 2024.

Décision

Le Bureau de la CLE émet **un avis favorable** aux modifications apportées à l'inventaire des zones humides sur les parcelles référencées :

- Pleumeur-Bodou 22198 BD 372
- Pleumeur-Bodou 22198 AH 565
- Pleumeur-Bodou 22198 AH 482
- Pleumeur-Bodou 22198 AH 350
- Trégastel 22353 BK 133
- Trégastel 22353 AE 557
- Trégastel 22353 BK 285
- Trégastel 22353 BH 35
- Trégastel 22353 BK 132
- Trégastel 22353 BK 134
- Trégastel 22353 BH 92
- Trébeurden 22343 OB 2005
- Trébeurden 22343 AI 48
- Lannion 22113 OE 647
- Plestin-les-Grèves 22194 AH 562
- Vieux-Marché 22387 OC 49
- Ploulec'h 22224 OB 432
- Plounevez-Moedec 22228 OB 172
- Plufur 22238 OD 808

Les modifications apportées sur ces dix-neuf parcelles seront prises en compte lors de l'actualisation de la base de données « zones humides » sur la plateforme Géobretagne.

Au moment de la consultation des propriétaires (19 août-19 septembre 2024), douze contestations des résultats de l'inventaire « zones humides » ont été formulées pour les parcelles suivantes :

- Pleumeur-Bodou 22198 OD 1578
- Trégastel 22353 BH 34
- Trégastel 22353 BK 2
- Trégastel 22353 BK 245
- Trégastel 22353 BI 345
- Trébeurden 22343 OA 252
- Trébeurden 22343 AI 385
- Trébeurden 22343 OB 532
- Trébeurden 22343 AB 33
- Trébeurden 22343 AB 60
- Perros-Guirec 22168 AD 142
- Plufur 22238 OD 958

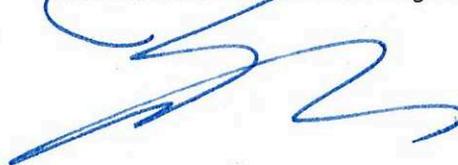
Le Bureau de la CLE souhaite reporter la validation des inventaires complémentaires réalisés sur les parcelles 22198 OD 1578, 22353 BH 34, 22353 BK 2, 22353 BK 245, 22353 BI 345, 22343 OA 252, 22343 AI 385, 22343 OB 532, 22343 AB 33, 22343 AB 60, 22168 AD 142, 22238 OD 808 à la prochaine Commission Locale de l'Eau (décembre 2024). D'ici là, si les propriétaires de ces parcelles apportent des éléments d'expertise concluant à une différence avec l'inventaire réalisé début 2024, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion pourra organiser des visites sur le terrain afin de réaliser un inventaire des zones humides en présence des services de l'Etat (MISEN 22).

L'avis du Bureau de la CLE sera transmis aux maires des communes concernées, aux propriétaires, à la Direction Aménagement et à la Direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole de Lannion-Trégor Communauté et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

Madame Annie Bras-Denis

Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté





SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE
LANNION
DU 26 SEPTEMBRE 2024

Avis du Bureau de la CLE
Actualisation de la base de données « zones humides »
Délibération n° B_23-2024

Le 26 septembre 2024, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni à Plouaret.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre Syndicat mixte Goas Koll Traou Long
Monsieur François Le Marrec Guingamp Paimpol Agglomération

Membres excusés :

Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Eric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennek, Morlaix Communauté

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etait présent :

Monsieur Jean-Pierre Le Leer, Eau et Rivières de Bretagne

Membres excusés :

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture
Madame Charlotte Le Bris, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Membres excusés :

Monsieur Pierre Prod'Homme Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Madame Léa Thiébault Mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor

Assistaient :

Madame Gwenaëlle Briant Lannion-Trégor Communauté

Monsieur Pierre Thuault Lannion-Trégor Communauté

Madame Céline Cabon Guingamp Paimpol Agglomération

Madame Lucie Chauvin Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

Exposé :

Dans le cadre des demandes de contractualisation MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), de demandes de certification d'urbanisme, de déclaration préalable, d'aménagement ou de permis de construire, la direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole de Lannion-Trégor Communauté, accompagnée de la cellule technique du SAGE Baie de Lannion, a réalisé les retours terrains suivants afin de préciser l'inventaire des « zones humides ».

Décision

Le Bureau de la CLE émet **un avis favorable** aux modifications apportées à l'inventaire des zones humides sur les parcelles référencées :

- TREBEURDEN OB 1227, OB 1229, OB 603 et OB 604
- LANNION OC 1598
- LANNION OE 928, OE 552 et OE 1889
- LANNION BH 459 et BH 460
- PLOUARET OA 1592, OA 2284
- PLOUBEZRE OE 1227, OE 837 et OE 836
- PLEUMEUR-BODOU AE 215, AE 216, AE 217, AE 222 et AE 1030
- PLOUMILLIAU OB 390, OB 391, OB 392, OB 393, OB 394 et OB 384
- TONQUEDEC OC 1555 et OC 293

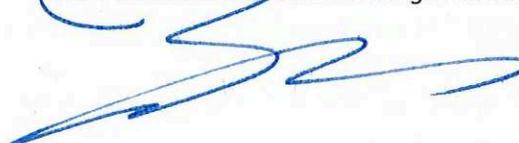
Ces modifications ainsi que celles validées par le Bureau le 30 janvier 2024 (délibération n°B_19-2024) seront prises en compte lors de l'actualisation de la base de données « zones humides » sur la plateforme Géobretagne.

L'avis du Bureau de la CLE sera transmis aux maires des communes concernées, à la Direction Aménagement de Lannion-Trégor Communauté, à la Direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

Madame Annie Bras-Denis

Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté





SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE
LANNION
DU 26 SEPTEMBRE 2024

Avis du Bureau de la CLE
Actualisation de la base de données « zones humides »
Projet de réhabilitation d'un système d'assainissement individuel
Délibération n° B_21-2024

Le 26 septembre 2024, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni à Plouaret.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre Syndicat mixte Goas Koll Traou Long
Monsieur François Le Marrec Guingamp Paimpol Agglomération

Membres excusés :

Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Eric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix Communauté

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etait présent :

Monsieur Jean-Pierre Le Leer, Eau et Rivières de Bretagne

Membres excusés :

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture
Madame Charlotte Le Bris, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Membres excusés :

Monsieur Pierre Prod'Homme Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Madame Léa Thiébault Mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor
Assistaient :

Madame Gwenaëlle Briant Lannion-Trégor Communauté

Monsieur Pierre Thuault Lannion-Trégor Communauté

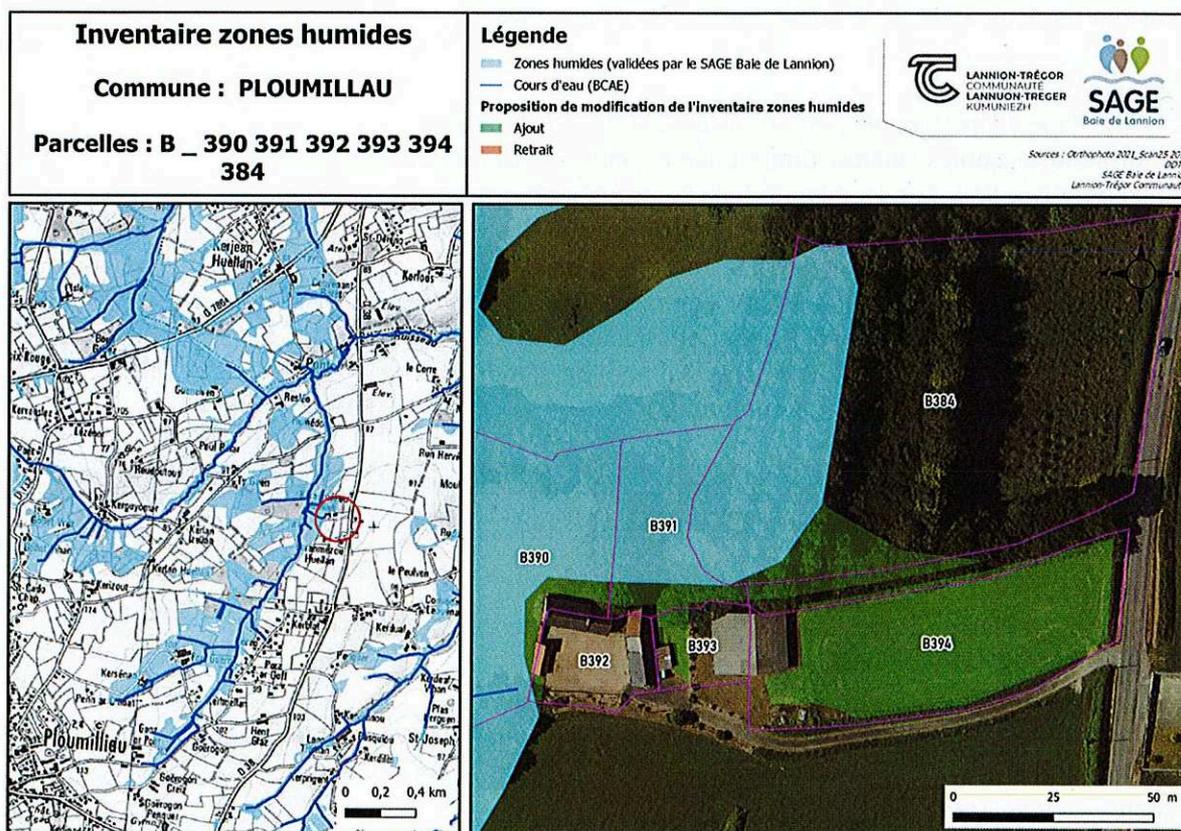
Madame Céline Cabon Guingamp Paimpol Agglomération

Madame Lucie Chauvin Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

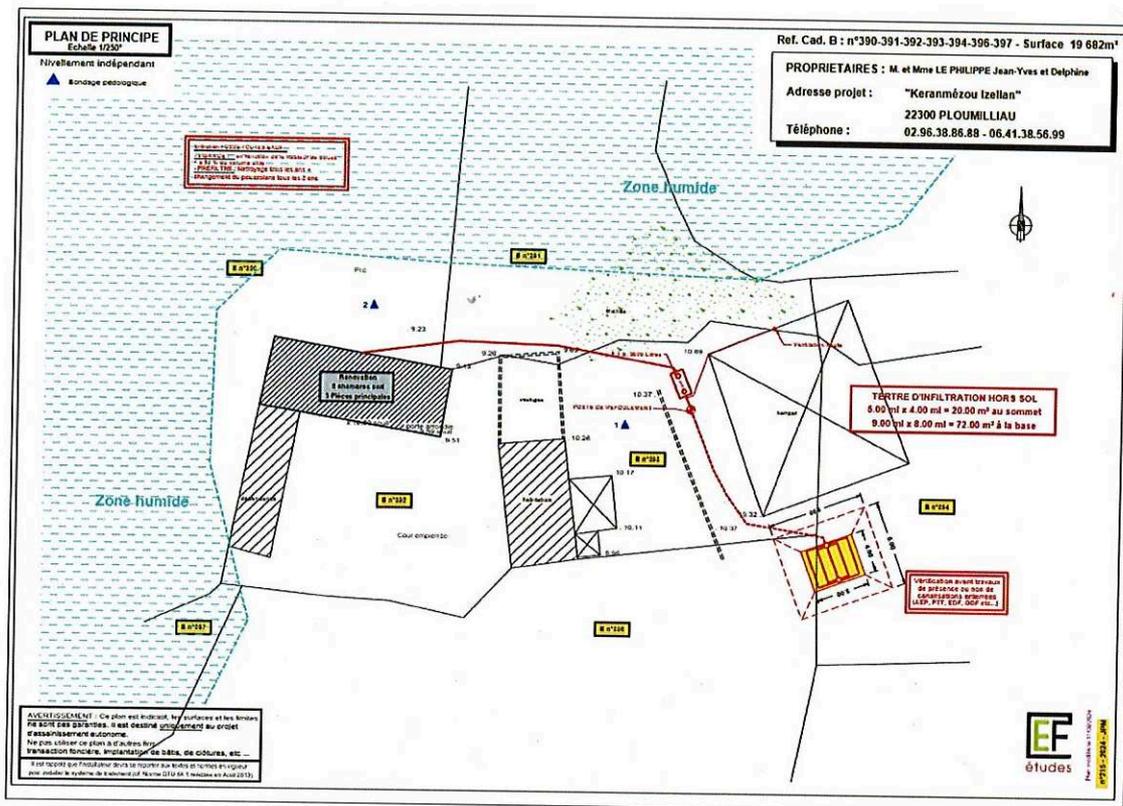
Exposé :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Lannion-Trégor Communauté a sollicité la cellule d'animation du SAGE Baie de Lannion et le service milieux aquatiques de Lannion-Trégor Communauté au sujet de la réhabilitation d'un système d'assainissement individuel sur la commune de Ploumilliau (OB 390. 391.392.393.994.384).

Les parcelles de la propriété de monsieur et madame Le Philippe montrent une forte présence de zone humide. Au regard de cet inventaire, la cellule d'animation et le SPANC ont convenu d'étudier une autre solution afin d'éviter l'impact sur la zone humide. Le bureau d'étude EF études a proposé aux propriétaires et au SPANC une autre solution évitant l'aménagement de la fosse et du tertre d'infiltration en zone humide (cf. carte ci-dessous). Seule la canalisation des eaux usées passe en zone humide.



Carte : Localisation des zones humides sur les parcelles en projet



Plan : Description du projet de réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif

Décision

Le Bureau de la CLE a pris connaissance du projet et souligne le travail du SPANC de Lannion-Trégor Communauté et du bureau d'étude EF études dans la recherche de solution pour éviter l'impact sur les milieux aquatiques.

Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,

Vu la règle numéro 3 du Règlement du SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,

Considérant que le projet évite l'impact sur la zone humide,

Le Bureau de la CLE émet un **avis favorable** au projet de passage d'une canalisation d'eaux usées en zones humides avec les préconisations suivantes :

- la tranchée devra être réalisée de façon à retirer les différents horizons séparément afin de les remettre en place dans l'ordre sans apport de matériaux (hors gravillons pour caler la canalisation) et de favoriser la recolonisation rapide par la banque de graines existante. Le tassement des horizons sera le plus proche possible de l'état initial.
- la mise en place de bouchons d'argile au sein de la tranchée, en périphérie de la canalisation d'eaux usées, à intervalles réguliers afin d'éviter le drainage par la tranchée.

L'avis du bureau de la CLE sera transmis à monsieur et madame Le Philippe, au Service Public d'Assainissement Non Collectif de Lannion-Trégor Communauté et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

Madame Annie Bras-Denis

Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté



SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE
LANNION
DU 26 SEPTEMBRE 2024

Avis du Bureau de la CLE
Actualisation de la base de données « zones humides »
Projet éolien commune de Plougras
Délibération n° B_22-2024

Le 26 septembre 2024, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni à Plouaret.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre Syndicat mixte Goas Koll Traou Long
Monsieur François Le Marrec Guingamp Paimpol Agglomération

Membres excusés :

Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Eric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix Communauté

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etait présent :

Monsieur Jean-Pierre Le Leer, Eau et Rivières de Bretagne

Membres excusés :

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture
Madame Charlotte Le Bris, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Membres excusés :

Monsieur Pierre Prod'Homme Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Madame Léa Thiébault Mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor
Assistaient :

Monsieur Florent Epiard, IEL

Madame Gwenaëlle Briant Lannion-Trégor Communauté

Monsieur Pierre Thuault Lannion-Trégor Communauté

Madame Céline Cabon Guingamp Paimpol Agglomération

Madame Lucie Chauvin Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

Exposé :

La société IEL a sollicité la cellule d'animation du SAGE Baie de Lannion en juillet 2024 au sujet d'un projet d'aménagement de trois éoliennes sur la commune de Plougras.

Deux éoliennes se situent sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion et une sur le SAGE Aulne.

Les inventaires des zones humides disponibles sur Géobretagne ont été pris en compte dans le projet. Or, sur la commune de Plougras, les inventaires côté SAGE Aulne ne sont pas consultables sur la plateforme Géobretagne.

La société IEL, dans un souci de protection des milieux aquatiques, a réalisé un inventaire complémentaire des zones humides sur le secteur en projet.

Lors de l'instruction du dossier par la DREAL Bretagne, il a été demandé à la société IEL de faire valider par la Commission Locale de l'Eau les inventaires zones humides complémentaires ainsi réalisées.

L'ensemble des données sous format SIG a été transmis à la cellule d'animation du SAGE Baie de Lannion (localisation mâts, plateformes, chemins d'accès et inventaire des zones humides, localisation des sondages pédologiques).

Sollicitation cellule d'animation du SAGE BL

Inventaire des zones humides côté SAGE Baie de Lannion Commune de Plougras



Légende :

- Limite SAGE
- Inventaire des zones humides SAGE
- Inventaire des zones humides société IEL
- Localisation éolienne - projet IEL
- Localisation plateforme - projet IEL
- Localisation chemin d'accès - projet IEL

Sollicitation cellule d'animation du SAGE BL

Inventaire des zones humides côté SAGE Aulne Commune de Plougras



Légende :

- Limite SAGE
- Inventaire des zones humides SAGE
- Inventaire des zones humides société IEL
- Localisation éolienne - projet IEL
- Localisation plateforme - projet IEL
- Localisation chemin d'accès - projet IEL

Décision

Au regard des inventaires complémentaires transmis par la société IEL, porteur du projet éolien sur la commune de Plougras, le Bureau de la CLE a émis un avis favorable à la prise en compte des ajouts à l'inventaire des zones humides côté SAGE Baie de Lannion au moment de l'actualisation de la base de données « zones humides » sur la plateforme Géobretagne.

Côté bassin versant de l'Aulne, le Bureau de la CLE souhaite que le site d'implantation de l'éolienne (plateforme) fasse l'objet d'une vérification. Celle-ci sera réalisée par la Direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole de Lannion-Trégor Communauté. La commune de Plougras, la société IEL et le SAGE Aulne seront informés de la date de visite sur le terrain afin notamment de prévenir le propriétaire de la parcelle à vérifier.

Les résultats seront transmis à la commune de Plougras, au SAGE Aulne et à la société IEL.

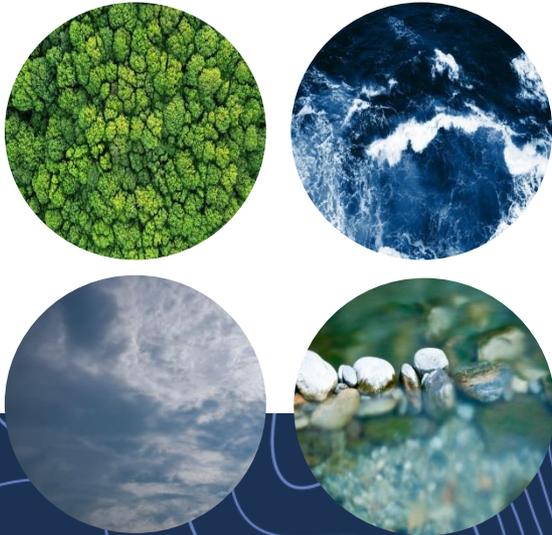
Cet avis sera transmis à la commune de Plougras, à la société IEL et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

Madame Annie Bras-Denis

Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté





Bureau de la CLE élargi

Jeudi 26 septembre 14h30





Pour avis : Modifications et actualisation de la base de données « zones humides »



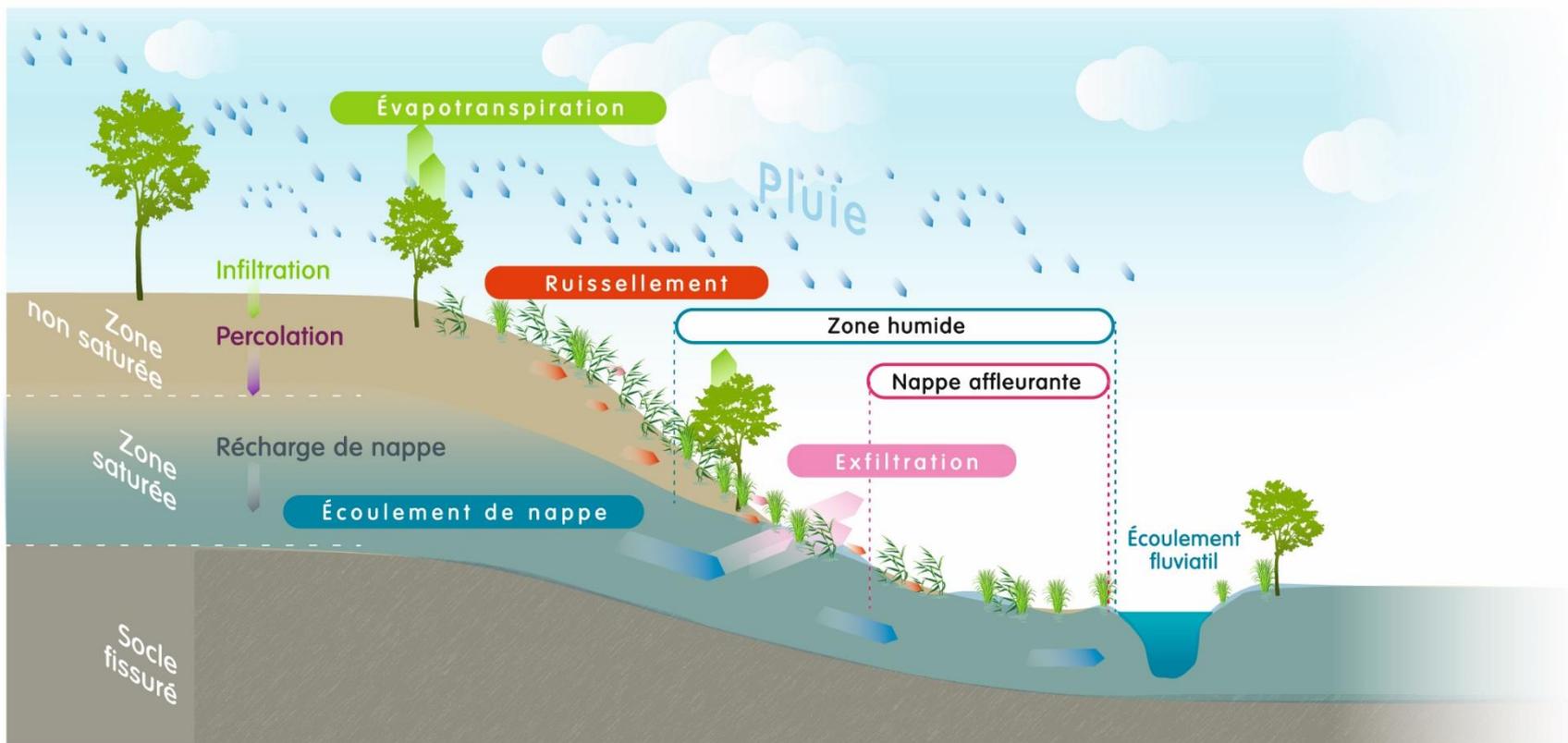
Rappels :

Dispositions et règle inscrites dans le SAGE Baie de Lannion en faveur de la préservation des zones humides

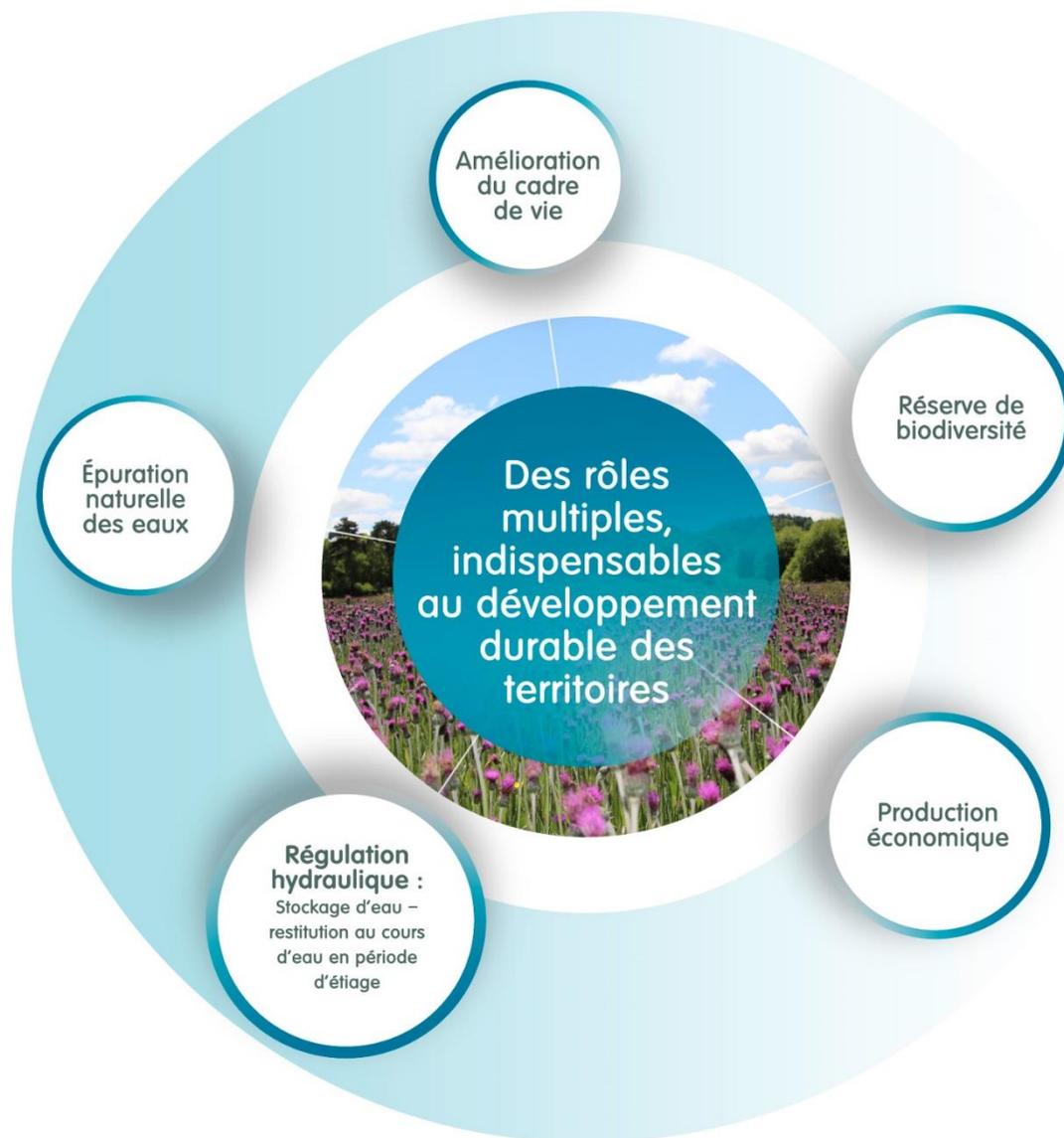


Qu'est ce qu'une zone humide ?

Les trajets de l'eau sur et dans nos sols



Rôles des zones humides



Rôles des zones humides



=> Des milieux menacés (drainage, remblaiement, mise en eau, fertilisation, mise en culture ...)

Rappel : les dispositions du SAGE Baie de Lannion

Orientation 21: Protéger et gérer les zones humides



Disposition 55 : Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme

Afin de préserver les zones humides, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi), ainsi que les cartes communales intègrent l'inventaire des zones humides sur leur territoire, notamment dans le rapport de présentation le cas échéant, et en assurent une protection suffisante et cohérente.



Disposition 56 : Éviter toute dégradation des zones humides

Pour maintenir les multiples fonctions des zones humides, que ce soit en termes de gestion qualitative (rôle épuratoire), de gestion quantitative des eaux (rechargement des nappes, soutien d'étiage, régulateur de crue et prévention des inondations), de préservation de la biodiversité, etc., la Commission Locale de l'Eau vise à limiter toute nouvelle dégradation de la fonctionnalité des zones humides.

Ainsi, les nouveaux projets d'aménagement, encadrés par la Règle du SAGE, intègrent dans leurs études préalables l'objectif de préservation des zones humides, de leurs fonctionnalités et des services rendus afférents conformément aux articles R. 214-6 et suivants du code de l'environnement.

Conformément à l'article R.214-6 et R.214-32 du code de l'environnement, le document d'incidence du projet sur l'environnement comporte l'identification et la caractérisation des impacts notamment sur les zones humides.

Dans la conception et la mise en œuvre de projets d'aménagement permis par la Règle du SAGE, des mesures adaptées sont définies pour :

- éviter l'impact sur les zones humides et leurs fonctionnalités en recherchant la possibilité de s'implanter en dehors des zones humides ;
- réduire cet impact s'il n'a pas pu être évité en recherchant des solutions alternatives moins impactantes ;
- à défaut, et en cas d'impact résiduel, des mesures compensatoires sont mises en œuvre par le porteur de projet conformément à la disposition 8B-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

Règle 3 : Encadrer les nouveaux projets conduisant à la destruction des zones humides

Rappel : la règle du SAGE Baie de Lannion

Enoncé de la règle

L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation ou le remblais des zones humides telles que définies aux articles L211-1 et R211-108 du code de l'environnement, quelle que soit la superficie impactée, sont interdits sur l'ensemble du périmètre du SAGE baie de Lannion, sauf :

- s'il est démontré l'existence d'enjeux liés à la sécurité des personnes, des habitations, des bâtiments d'activités et des infrastructures de transports existants,
OU
- pour tout nouveau projet bénéficiant d'une Déclaration d'Utilité Publique,
OU
pour tout nouveau projet bénéficiant d'une Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones, les infrastructures publiques de captage pour la production d'eau potable, le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales ainsi que les réseaux qui les accompagnent,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones, tout nouveau projet faisant l'objet d'une déclaration de projet au titre de l'article L 126-1 du Code de l'Environnement,
OU
- pour l'aménagement ou l'extension des bâtiments d'exploitations agricoles dans la continuité des bâtiments existants,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager en dehors de ces zones, un accès non imperméabilisé permettant une gestion adaptée et une valorisation des zones humides,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager en dehors de ces zones, un accès non imperméabilisé permettant le pâturage,
OU
- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager en dehors de ces zones, un accès non imperméabilisé permettant une gestion forestière,
OU
- si un certificat d'urbanisme, ou un permis d'aménager, ou une déclaration préalable, en cours de validité ont été délivrés avant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE

Dans la conception de ces nouveaux projets, des mesures adaptées doivent être définies pour :

- éviter l'impact ;
- réduire cet impact s'il n'a pas pu être évité ;
- et à défaut, compenser le dommage résiduel identifié en application de la disposition 8B-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.



Rappel : les dispositions du SAGE Baie de Lannion

Orientation 21: Protéger et gérer les zones humides

Disposition 57 : Assurer une gestion adaptée des zones humides

Les programmes opérationnels prévoient l'accompagnement des propriétaires et des exploitants agricoles concernés par la présence de zones humides, respectivement, sur leur propriété et sur leur surface agricole, dans la recherche et la mise en place de solutions de préservation et de gestion adaptée, notamment par la remise en herbe, de ces zones en fonction notamment des dispositifs d'aides éligibles.

Les collectivités sont invitées à mettre à disposition des outils techniques et financiers (matériel de broyage, récolte, outils fonciers, facilitation d'accès aux zones humides, etc.) visant à faciliter la préservation et la valorisation des zones humides.

Disposition 58 : Communiquer sur les enjeux de préservation des zones humides

Les structures porteuses de SAGE et des contrats de bassins versants ainsi que les collectivités ou leur groupement, en collaboration avec les différents partenaires concernés, sensibilisent les acteurs présents sur le territoire aux fonctionnalités des zones humides (fonctions biologiques, épuratrices et de stockage, socio-économiques, ...) et sur l'importance de leur préservation.

Base de données « inventaires des zones humides »

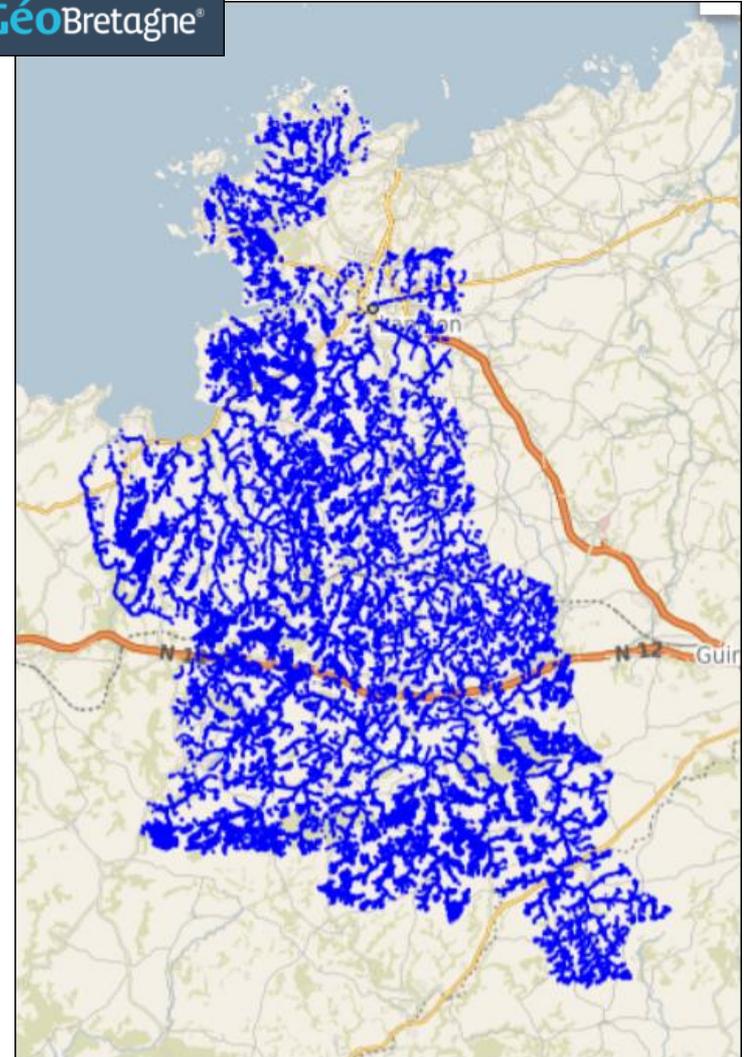
- Validée en Commission Locale de l'Eau le 23 avril 2021

[Cf. avis de la CLE « Décision N°CLE2021-01 »](#)

- Base de données **consultable et téléchargeable** depuis la [plateforme GEOBRETAGNE](#) / lien sur le site internet du SAGE BL - <https://www.sage-baie-lannion.fr/observatoire-de-leau/>
- Actualisation** de la base de données prévue deux fois par an (mars/novembre)

Actualisée : août 2021, janvier 2022
Dernière actualisation : juillet 2022

GéoBretagne®



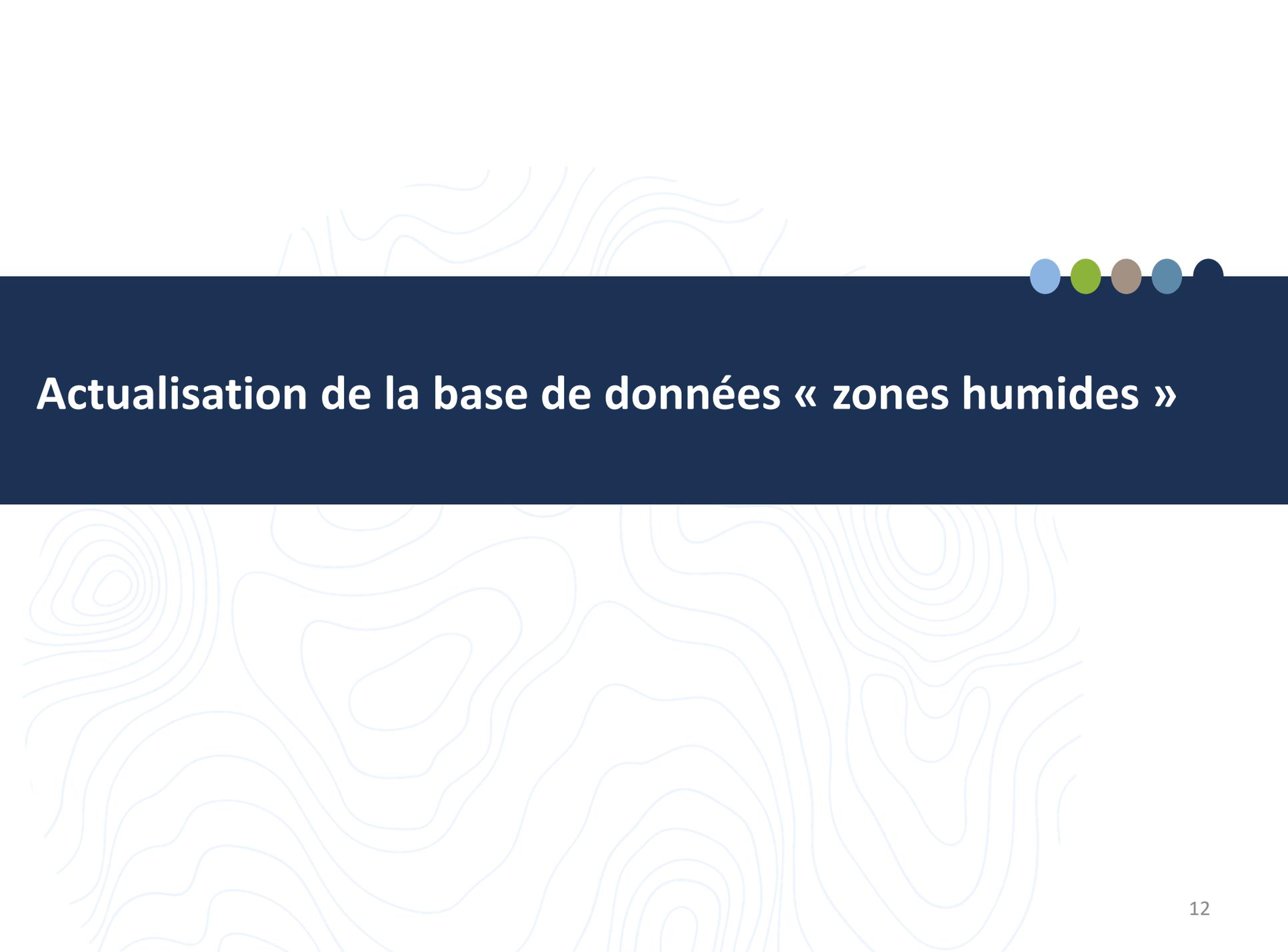


Modifications de la base de données « zones humides » : plusieurs cas

Modifications apportées à la base de données

Plusieurs cas :

- en cas de sollicitation des services instructeurs (communes, EPCI) sur des projets d'aménagement situés à proximité d'une zone humide et/ou cours d'eau,
- en cas d'inventaire complémentaire réalisé dans le cadre d'accompagnement des agriculteurs (MAEC, gestion des zones humides, gestion du bocage...),
- en cas d'inventaire complémentaire réalisé dans le cadre de l'élaboration des PLU Intercommunaux (EPCI),
- En cas de projet de réhabilitation ou d'aménagement d'assainissement individuel (SPANC),
- En cas de projet d'assainissement collectif (EPCI),
- En cas de projet d'aménagement : lotissement (SPLA Lannion Trégor), projet éolien ...



Actualisation de la base de données « zones humides »

Démarche LTC dans le cadre de l'élaboration du PLU Intercommunal

- Inventaires réalisés entre janvier et juin 2024 par la direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole de LTC
- Consultation des propriétaires et des communes concernés par une ou des modifications 19 août/19 septembre 2024
- Démarche similaire côté SAGE ATG

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

PLEUMEUR-BODOU
INSEE/N°section/N°parcelle : 22198 BD 372



PLEUMEUR-BODOU
INSEE/N°section/N°parcelle : 22198 AH 565



PLEUMEUR-BODOU
INSEE/N°section/N°parcelle : 22198 AH 482



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUN-TRÉGER
KUMUNIEZH



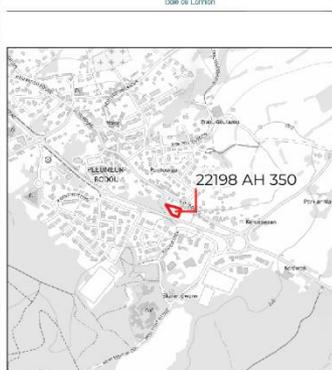
- Cours d'eau (BCAE)
 - Zones humides validées par les SAGE (BL et ATG)
 - Proposition de modification de l'inventaire
- Sondages pédologiques**
- Caractéristiques de zones humides
 - Non caractéristiques de zones humides
 - Refus

Sources : Lannion-Trégor Communauté

PLEUMEUR-BODOU
INSEE/N°section/N°parcelle : 22198 AH 350



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUN-TRÉGER
KUMUNIEZH



- Cours d'eau (BCAE)
 - Zones humides validées par les SAGE (BL et ATG)
 - Proposition de modification de l'inventaire
- Sondages pédologiques**
- Caractéristiques de zones humides
 - Non caractéristiques de zones humides
 - Refus

Sources : Lannion-Trégor Communauté

PLEUMEUR-BODOU
INSEE/N°section/N°parcelle : 22198 OD 1578



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUN-TRÉGER
KUMUNIEZH



- Cours d'eau (BCAE)
 - Zones humides validées par les SAGE (BL et ATG)
 - Proposition de modification de l'inventaire
- Sondages pédologiques**
- Caractéristiques de zones humides
 - Non caractéristiques de zones humides
 - Refus

Sources : Lannion-Trégor Communauté

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

PERROS-GUIREC

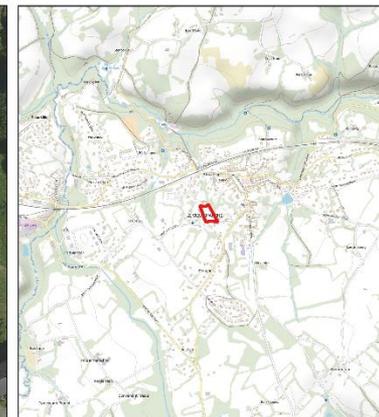
INSEE/N°section/N°parcelle : 22168 AD 142



Sondages pédologiques

LE VIEUX-MARCHE

INSEE/N°section/N°parcelle : 22387 OC 49



LANNION

INSEE/N°section/N°parcelle : 22113 OE 647



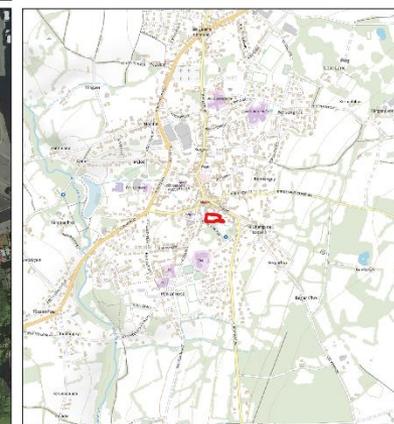
Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides
- Refus

Sources : Lannion-Trégor Communauté

PLESTIN-LES-GREVES

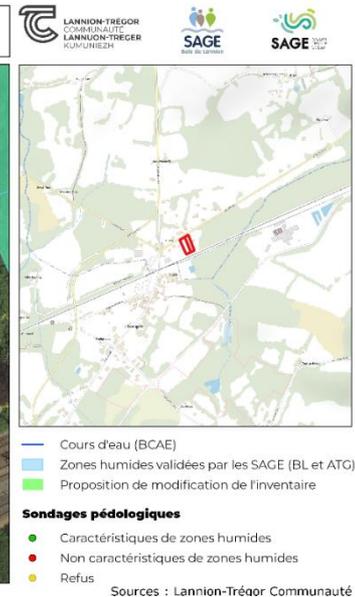
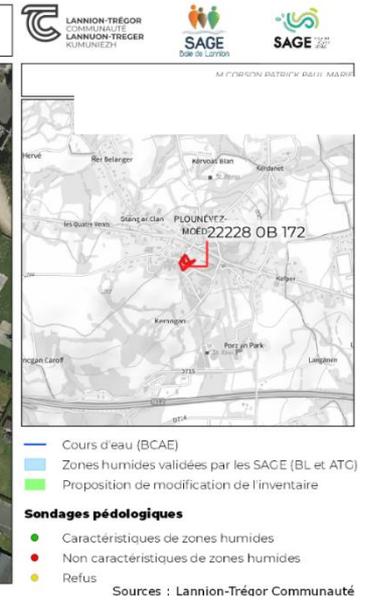
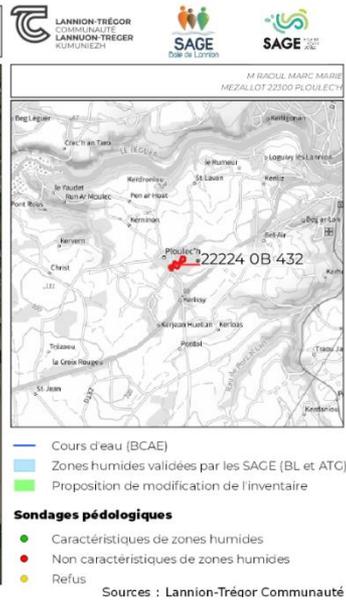
INSEE/N°section/N°parcelle : 22194 AH 562



Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides

Modifications apportées dans le cadre du PLUi



Modifications apportées dans le cadre du PLUI

TREBEURDEN
INSEE/N°section/N°parcelle : 22343 AB 3



TREBEURDEN
INSEE/N°section/N°parcelle : 22343 OE



TREBEURDEN
INSEE/N°section/N°parcelle : 22343 OB 2005

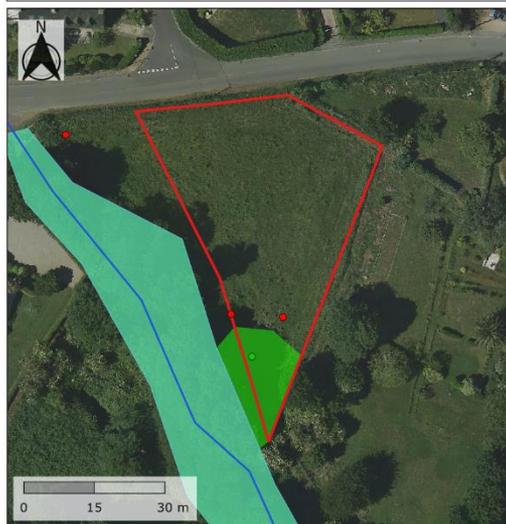


TREBEURDEN
INSEE/N°section/N°parcelle : 22343 AB 60

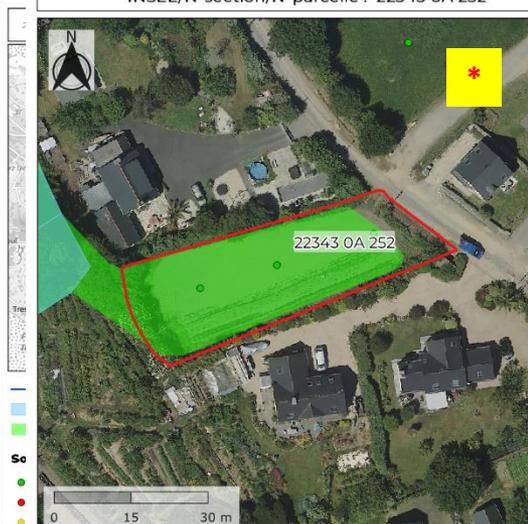


Sources : Lannion-tregor Communauté

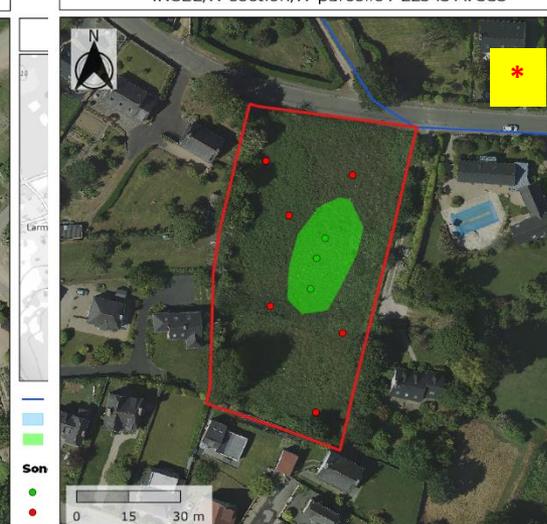
TREBEURDEN
INSEE/N°section/N°parcelle : 22343 AI 48



TREBEURDEN
INSEE/N°section/N°parcelle : 22343 OA 252



TREBEURDEN
INSEE/N°section/N°parcelle : 22343 AI 385



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUNON-TREGER
KUMUNIEZH



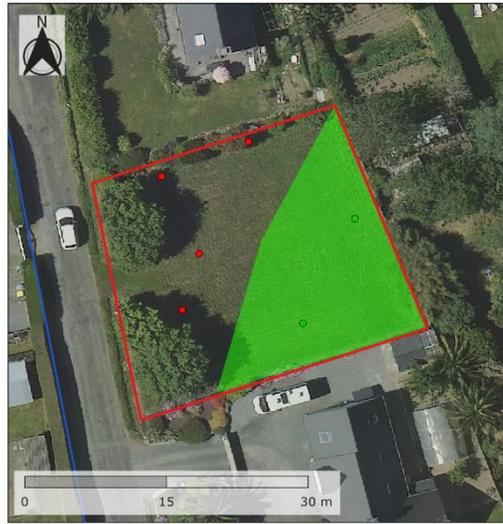
- Cours d'eau (BCAE)
 - Zones humides validées par les SAGE
 - Proposition de modification de l'intercommunalité
- Sondages pédologiques**
- Caractéristiques de zones humides
 - Non caractéristiques de zones humides
 - Refus

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

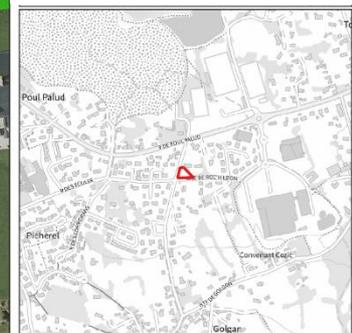
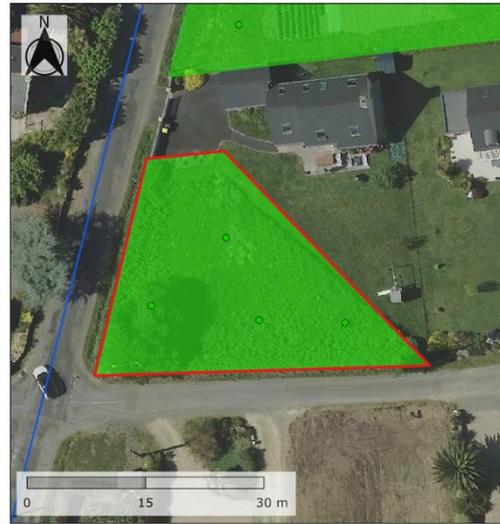
TREGASTEL
INSEE/N°section/N°parcelle : 22353 BK 133



TREGASTEL
INSEE/N°section/N°parcelle : 22353 BK 245



TREGASTEL
INSEE/N°section/N°parcelle : 22353 BK 285



- Cours d'eau (BCAE)
- Zones humides validées par les SAGE (BL et ATC)
- Proposition de modification de l'inventaire

Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides
- Refus

Sources : Lannion-Trégor Communauté

TREGASTEL
INSEE/N°section/N°parcelle : 22353 BK 134



TREGASTEL
INSEE/N°section/N°parcelle : 22353 BK 132



TREGASTEL
INSEE/N°section/N°parcelle : 22353 BK 2



- Cours d'eau (BCAE)
- Zones humides validées par les SAGE (BL et ATC)
- Proposition de modification de l'inventaire

Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides
- Refus

Sources : Lannion-Trégor Communauté

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

TREGASTEL
INSEE/N°section/N°parcelle : 22353 BI 345



- Cours d'eau (BCAE)
- Zones humides validées p
- Proposition de modificati

Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones
- Non caractéristiques de z
- Refus

TREGASTEL
INSEE/N°section/N°parcelle : 22353 BH 92



- Cours d'eau (BCAE)
- Zones humides validées par les SAGE (BL et ATC)
- Proposition de modification de l'inventaire

Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides
- Refus

Sources : Lannion-Trégor Communauté

TREGASTEL
INSEE/N°section/N°parcelle : 22353 AE 557



- Cours d'eau
- Zones hum
- Propositi

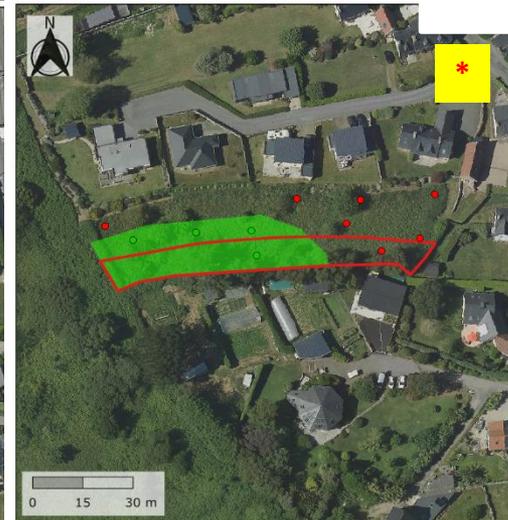
Sondages pédo

- Caractérist
- Non caract
- Refus

TREGASTEL
INSEE/N°section/N°parcelle : 22353 BH 35



TREGASTEL
INSEE/N°section/N°parcelle : 22353 BH 34



- Cours d'eau (BCAE)
- Zones humides validées par les SA
- Proposition de modification de l'in

Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humide
- Non caractéristiques de zones hu
- Refus

Sources : Lannion-Trégor

Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Proposition avis Bureau

- Prise en compte des modifications d'inventaire des zones humides sur les parcelles suivantes :

Pleumeur-Bodou

22198 BD 372

22198 AH 565 et 22198 AH 482

22198 AH 350

22198 OD 1578

Trégastel

22353 BK 133

22353 BH 34

22353 AE 557

22353 BK 285

22353 BI 345

22353 BK 2

22353 BK 245

22353 BH 35

22353 BK 132

22353 BK 134

22353 BH 92

Trébeurden

22343 OA 252

22343 OB 2005

22343 AI 385

22343 AI 48

22343 OB 532

22343 AB 33 et 22343 AB 60

Lannion 22113 OE 647

Plestin-les-Grèves 22194 AH 562

Perros-Guirec **22168 AD 142**

Vieux-Marché 22387 OC 49

Ploulec'h 22224 OB 432

Plounevez-Moedec 22228 OB 172

- Actualisation BD Geobretagne

- Envoi de courriers aux mairies / confirmation de la modification de l'inventaire sur ces parcelles

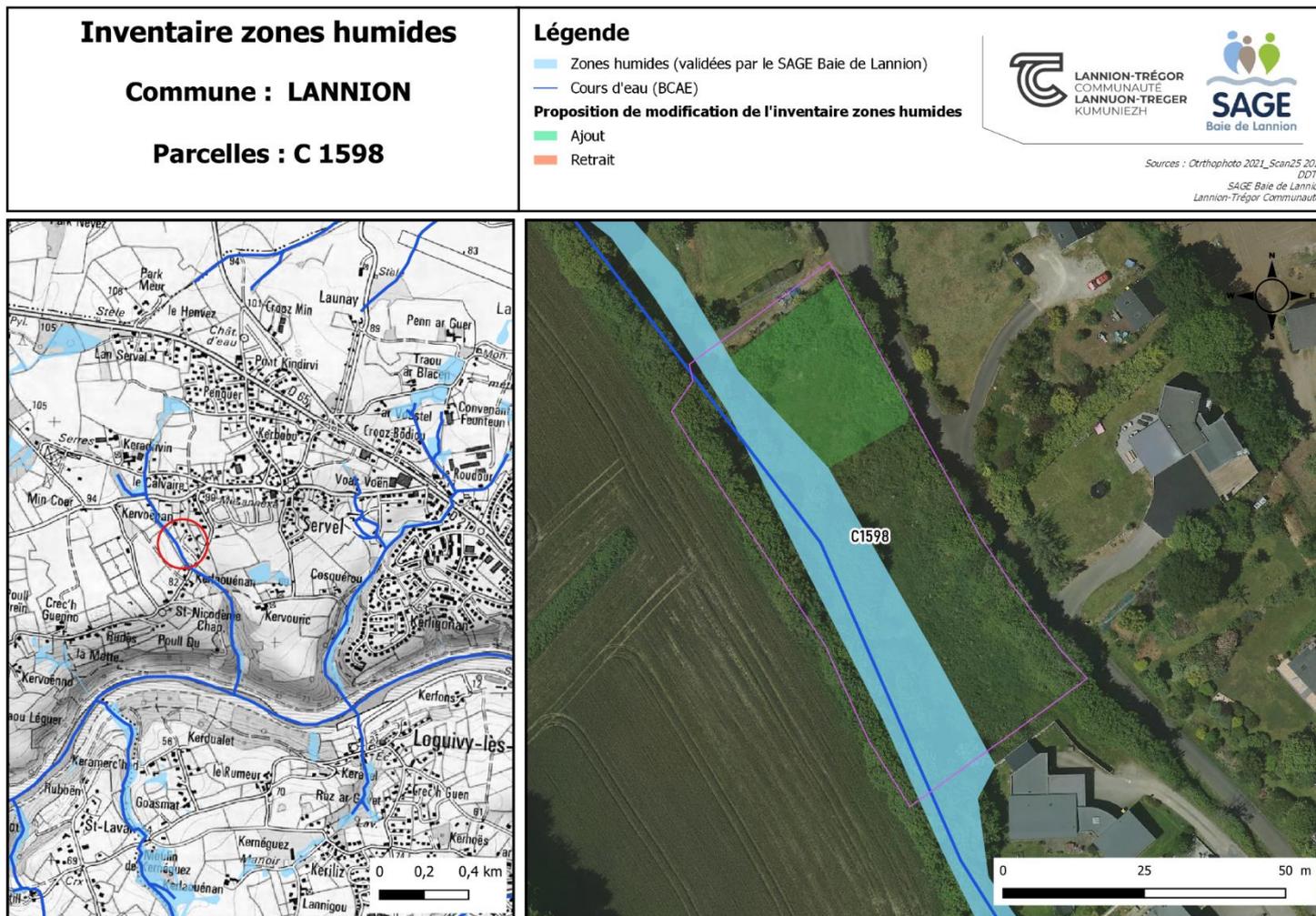
Modifications apportées dans le cadre de projet d'aménagement

Contexte et date de l'expertise : Demande de certification d'urbanisme – inventaire complémentaire réalisé le 30/05/2024



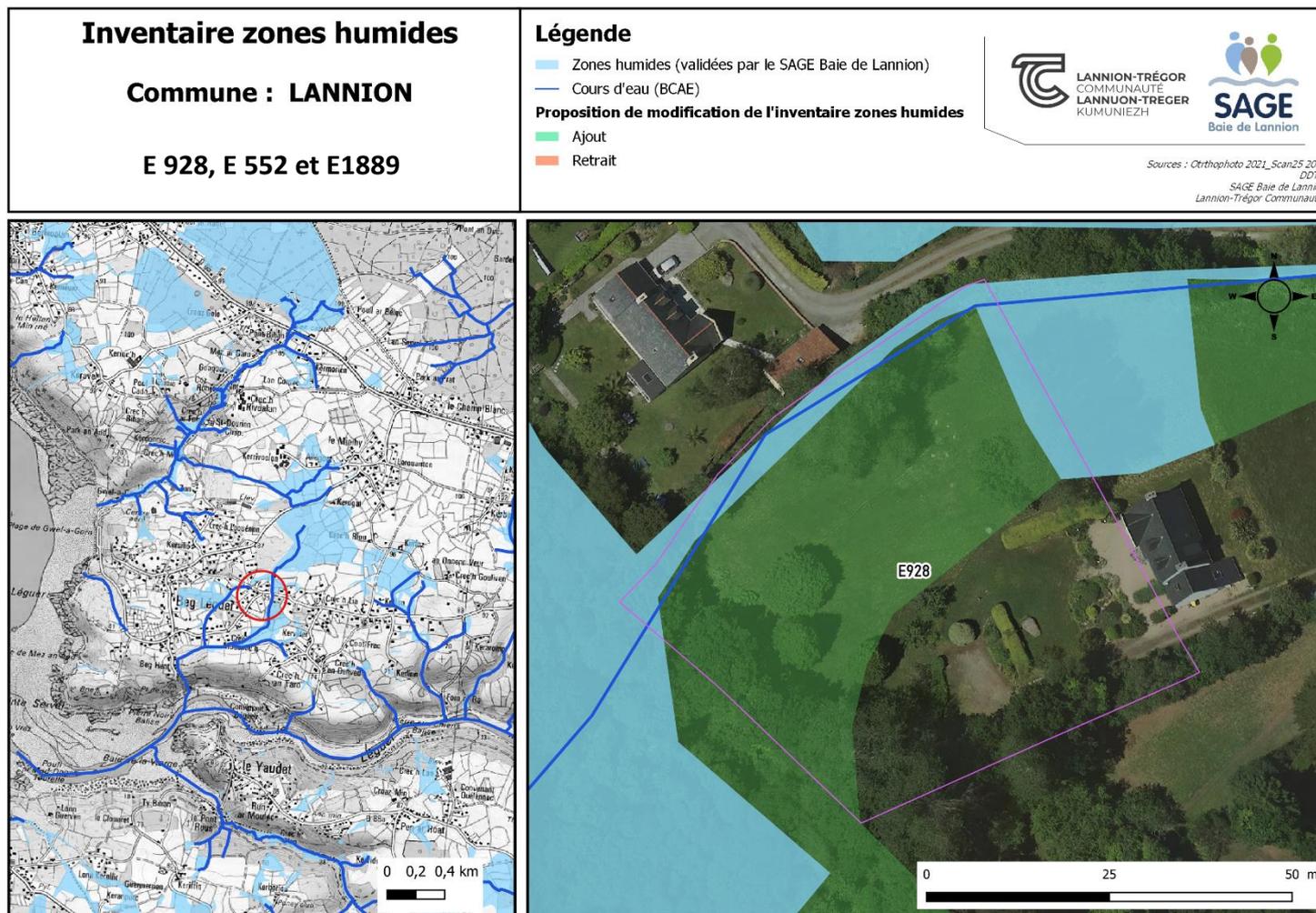
Modifications apportées dans le cadre de projet d'aménagement

Contexte et date de l'expertise : Demande de certificat d'urbanisme (29/12/2020) et demande de permis de construire (12/01/2024) / inventaire complémentaire réalisé le 08/01/2021



Modifications apportées dans le cadre de projet d'aménagement

Contexte et dates de l'expertise : Demande de certificat d'urbanisme / inventaire complémentaire réalisé le 19/06/2024, 29/11/2022, 24/10/2024



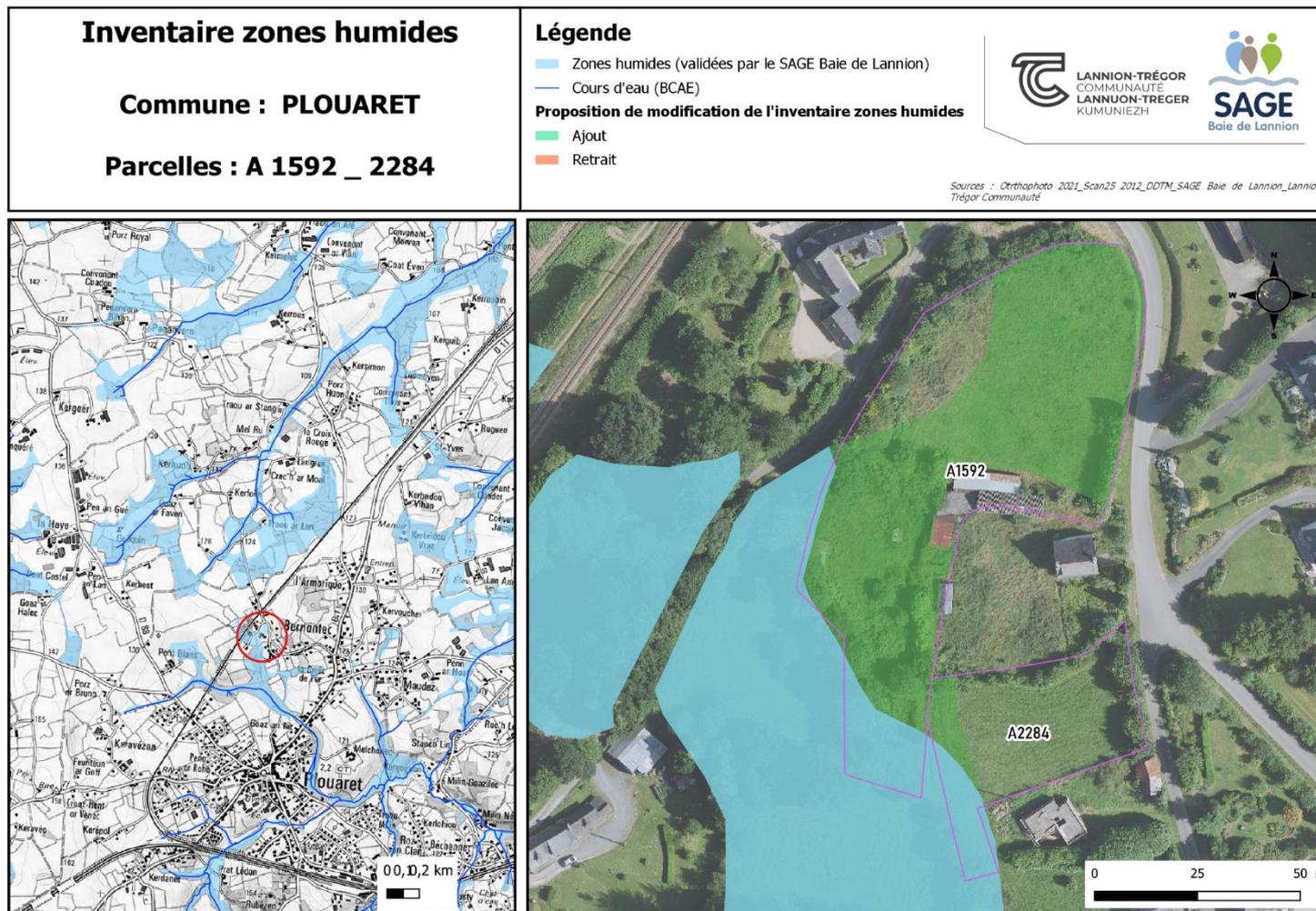
Modifications apportées dans le cadre de projet d'aménagement

Contexte et date de l'expertise : Instruction d'un certificat d'urbanisme - volet environnemental : vérification du caractère humide de la parcelle concernée / inventaire complémentaire réalisé le 31/03/2022



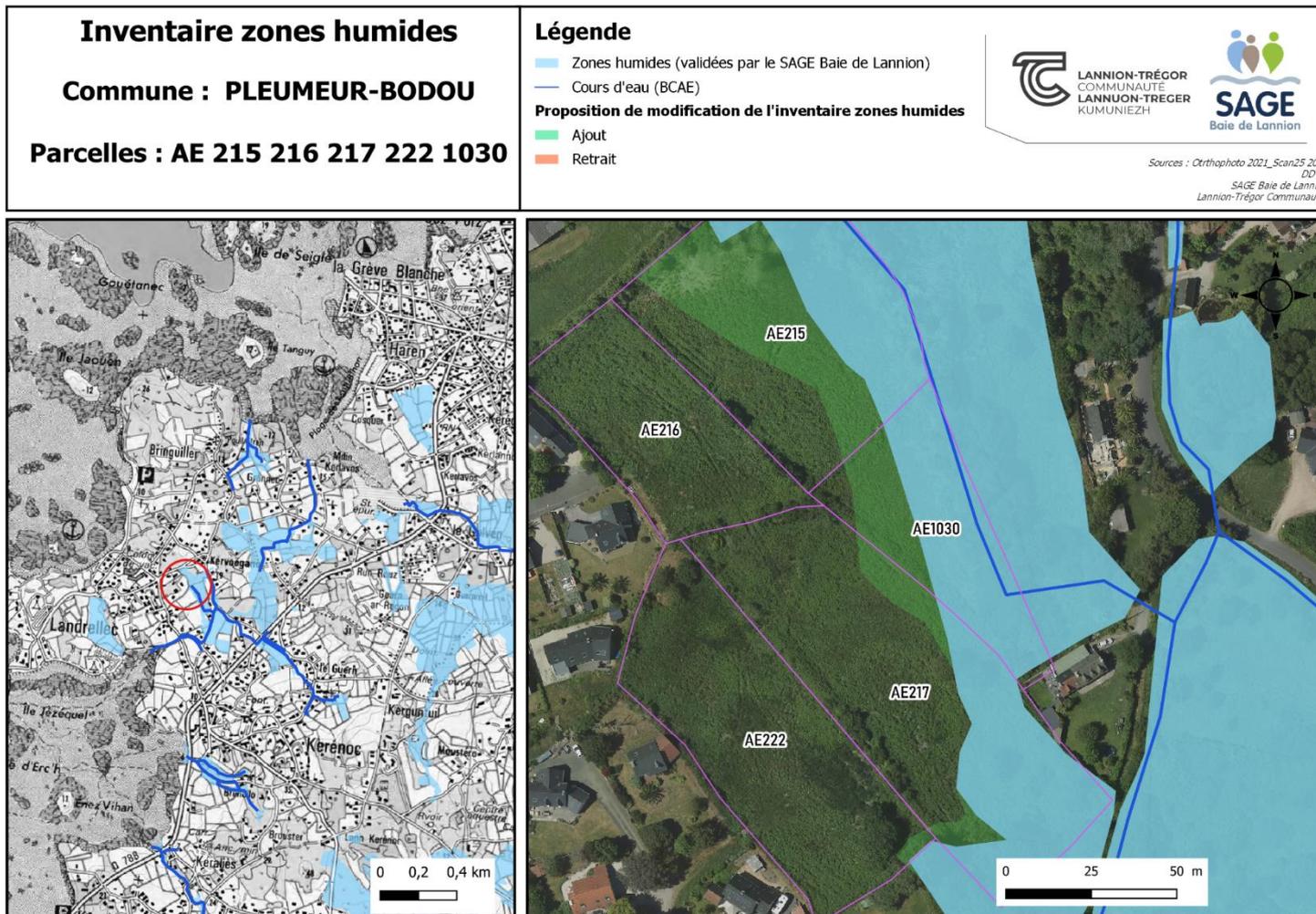
Modifications apportées dans le cadre de projet d'aménagement

Contexte et date de l'expertise : Demande de permis de construire- 28/11/2022



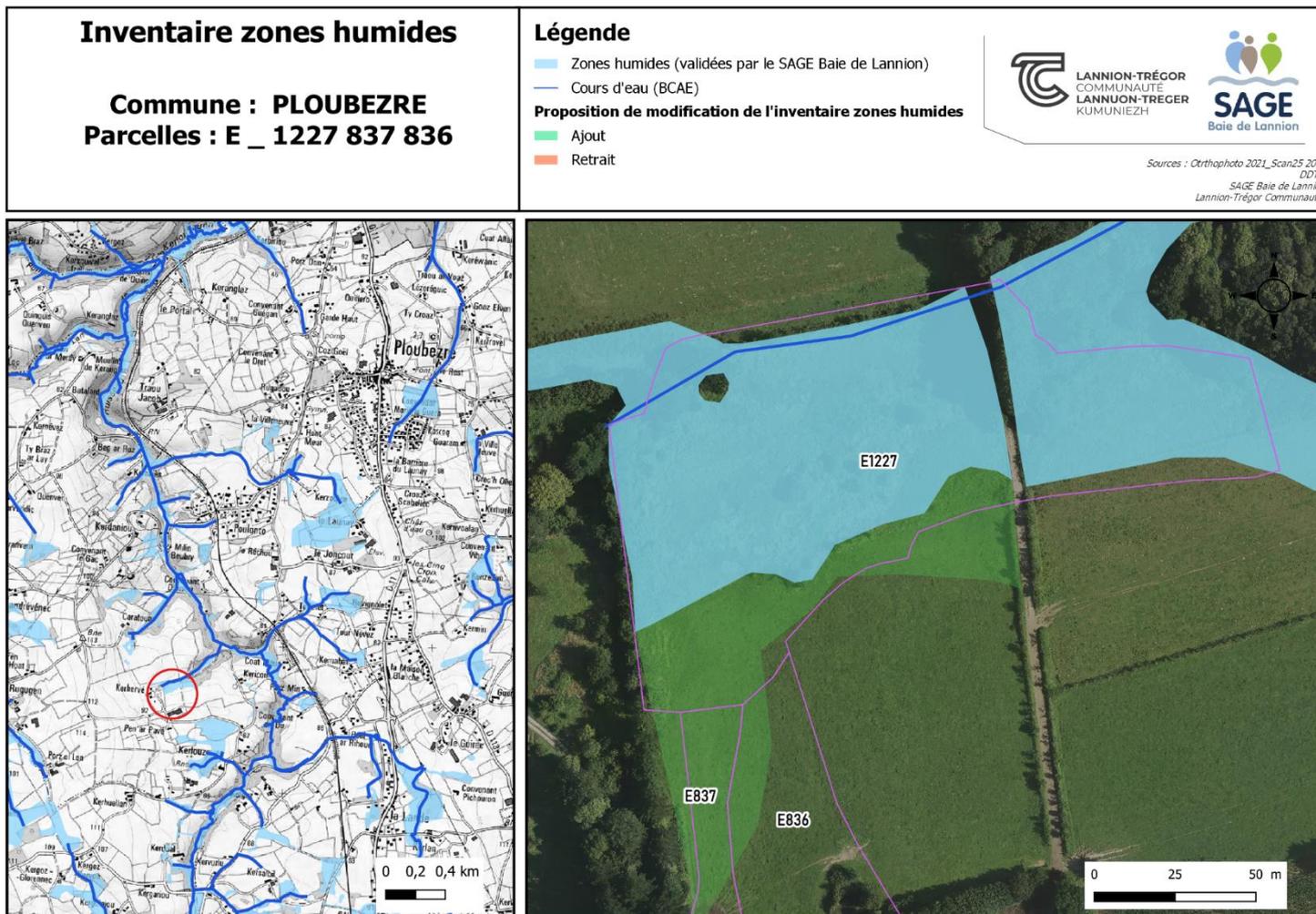
Modifications apportées dans le cadre de projet d'aménagement

Contexte et date de l'expertise : Demande de permis d'aménager / inventaire complémentaire réalisé le 15/06/2023
puis contre visite le 15/11/2023



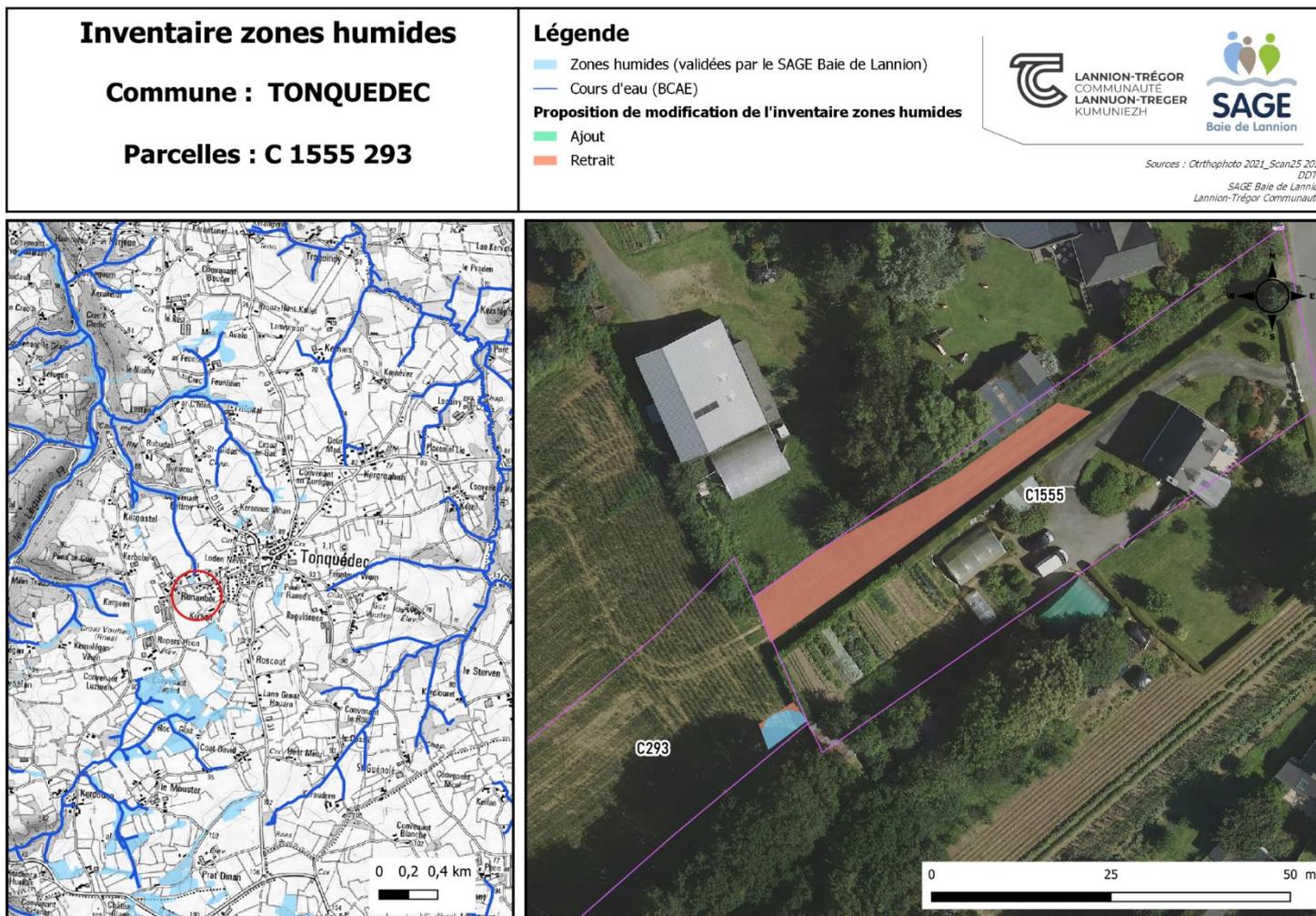
Modifications apportées dans le cadre d'accompagnement agricole

Contexte et date de l'expertise : Vérification de délimitation de zones humides pour la réalisation d'un talus / inventaire complémentaire réalisé le 25/11/2023



Sollicitation cellule d'animation du SAGE BL

Contexte et date de l'expertise : projet d'aménagement SPLA - commune de Tonquédec / inventaire complémentaire réalisé le 23/07/2024



Proposition avis Bureau

- **Prise en compte des modifications d'inventaire des zones humides sur les parcelles suivantes :**

TREBEURDEN OB 1227, OB 1229, OB 603 et OB 604

PLOUBEZRE OE 1227, OE 837 et OE 836

LANNION OC 1598

LANNION OE 928, OE 552 et OE 1889

LANNION BH 459 et BH 460

PLOUARET OA 1592, OA 2284

PLEUMEUR-BODOU AE 215, AE 216, AE 217, AE 222 et AE 1030

PLOUMILLIAU OB 390, OB 391, OB 392, OB 393, OB 394 et OB 384

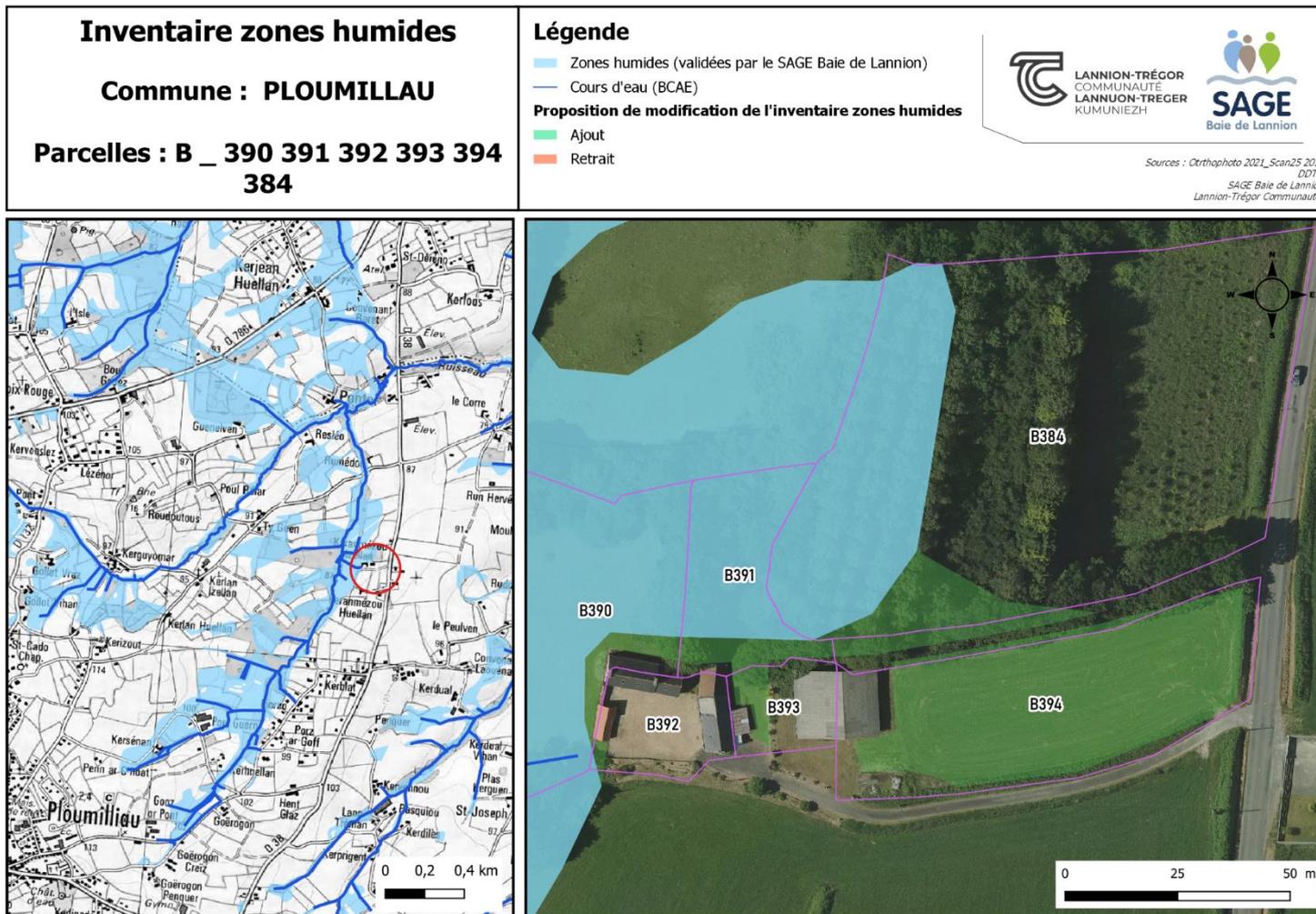
TONQUEDEC OC 1555 et OC 293

- **Actualisation BD Géobretagne**

- **Information transmise aux mairies et aux EPCI concernés**

Sollicitation cellule d'animation du SAGE BL

Contexte et date de l'expertise : mise en conformité d'un système d'assainissement individuel – inventaire complémentaire réalisé le 26/12/2023





Sollicitation cellule d'animation du SAGE BL

Proposition avis Bureau

- ✓ Prise en compte des modifications d'inventaire des zones humides dans la base de données SAGE BL
- ✓ Décision au sujet du projet de réhabilitation de l'ANC :

Le Bureau de la CLE a pris connaissance du projet et souligne le travail du SPANC de Lannion-Trégor Communauté et du bureau d'étude EF études dans la recherche de solution pour éviter l'impact sur les milieux aquatiques.

Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,

Vu la règle numéro 3 du Règlement du SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,

Considérant que le projet évite l'impact sur la zone humide,

Le Bureau de la CLE émet un **avis favorable** au projet de passage d'une canalisation d'eaux usées en zones humides avec les préconisations suivantes :

- la réalisation d'une tranchée de façon à retirer les différents horizons séparément afin de les remettre en place dans l'ordre sans apport de matériaux (hors gravillons pour caler la canalisation) et de favoriser la recolonisation rapide par la banque de graines existante. Le tassement des horizons sera le plus proche possible de l'état initial.
- la mise en place de bouchons d'argile au sein de la tranchée, en périphérie de la canalisation d'eaux usées, à intervalles réguliers afin d'éviter le drainage par la tranchée.

L'avis du bureau de la CLE sera transmis à monsieur et madame Le Philippe, au Service Public d'Assainissement Non Collectif de Lannion-Trégor Communauté et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.



Sollicitation cellule d'animation du SAGE BL

Contexte : Projet éolien Plougras de la société IEL (3 éoliennes, 1 sur le périmètre du SAGE Aulne et 2 sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion)

- **Inventaire complémentaire des zones humides réalisé sur le site en projet : proposition de modifications (cf.rapport ci-dessous)**

⇒ **Liens pour consulter les documents transmis par la société IEL**

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2024/09/22-IEL-ENR-108-VEZEC-PARTIE-4-PIECE-1_RNT-EI_PJ4.pdf

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2024/09/A21.100A_Plougras_Delimitation_ZH.pdf

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2024/09/A21.100AA_Delimitation-ZH_Plougras.pdf

- **Demande d'un avis de la CLE par les services de l'Etat**

Les données SIG ont été transmises par la société IEL.

Sollicitation cellule d'animation du SAGE BL



Inventaire des zones humides côté SAGE Baie de Lannion Commune de Plougras



Légende :

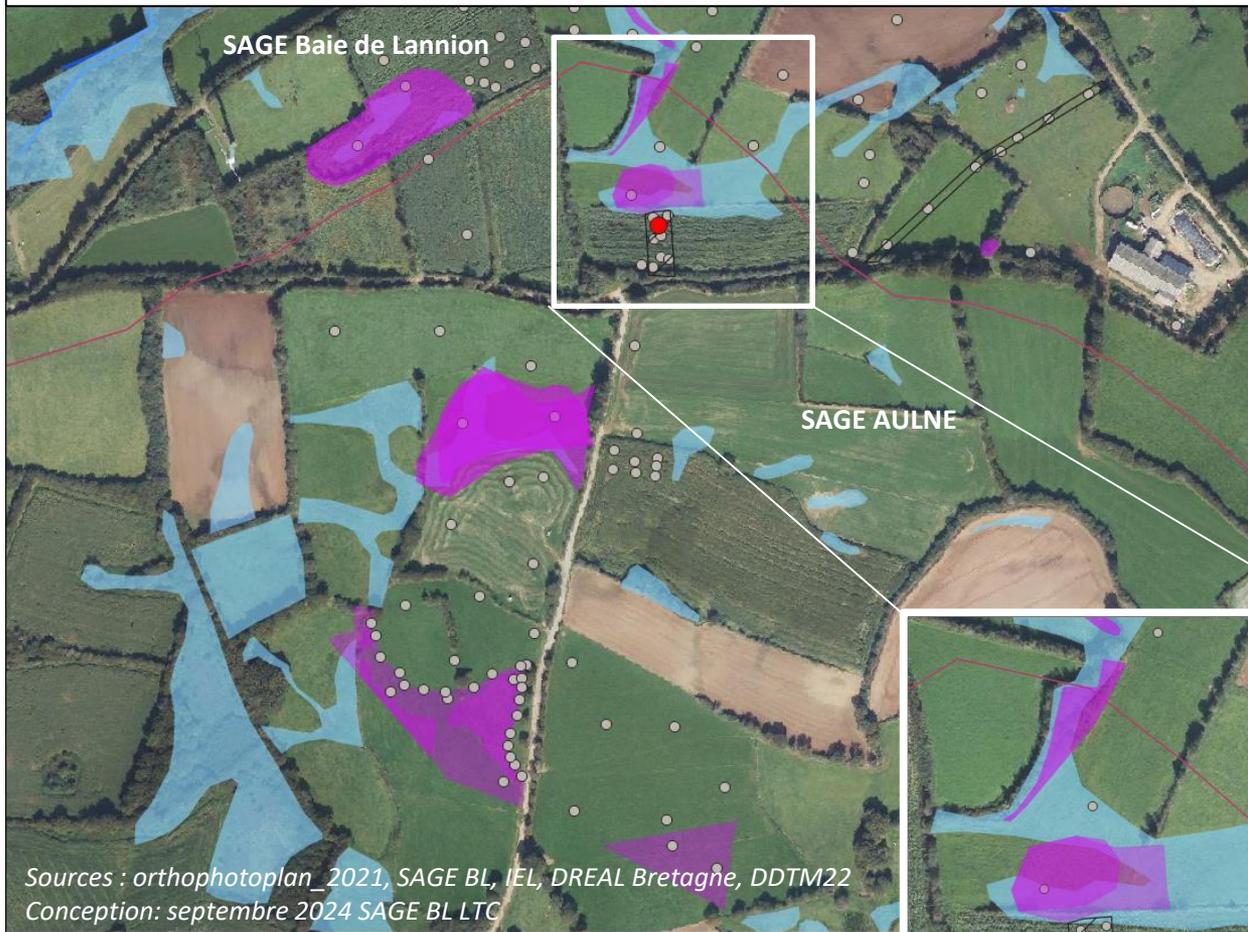
-  Limite SAGE
-  Inventaire des zones humides SAGE
-  Inventaire des zones humides société IEL
-  Localisation éolienne -projet IEL
-  Localisation plateforme - projet IEL
-  Localisation chemin d'accès - projet IEL

Sources : orthophotoplan_2021, SAGE BL, IEL, DREAL Bretagne, DDTM22
Conception: septembre 2024 SAGE BL LTC

Sollicitation cellule d'animation du SAGE BL



Inventaire des zones humides côté SAGE Aulne Commune de Plougras



Légende :

-  Limite SAGE
-  Inventaire des zones humides SAGE
-  Inventaire des zones humides société IEL
-  Localisation éolienne -projet IEL
-  Localisation plateforme - projet IEL
-  Localisation chemin d'accès - projet IEL

Sources : orthophotoplan_2021, SAGE BL, IEL, DREAL Bretagne, DDTM22
Conception: septembre 2024 SAGE BL LTC



Sollicitation cellule d'animation du SAGE BL

Proposition avis Bureau

- ✓ Prise en compte des ajouts à l'inventaire des zones humides dans la base de données SAGE BL
- ✓ Organisation d'une visite sur le terrain (oct/nov 2024) pour vérifier les limites de l'inventaire ZH au niveau de la plateforme la plus au sud (côté SAGE Aulne, commune de Plougras)



Etat d'avancement des dossiers traités en CLE le 28 juin 2024

- **Avis de la CLE n°18 du 28 juin 2024 – barrage plan d'eau de Guerlesquin**
- **Avis de la CLE n°19 du 28 juin 2024 – Trégor Biogaz**



Questions diverses



Dossier soumis à enquête publique (1^{er} octobre au 5 novembre 2024)

- Projet d'agrandissement de la SARL SALLE LE FOLL à Plouberze
- Consultable à partir de ce lien : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-agricoles/Enquetes-publiques-ICPE-agricoles/SARL-ELEVAGE-LE-FOLL-PLOUBEZRE>

Remarques : Exploitation située en partie sur le périmètre de protection de captage du Léguer / à préciser : plan d'épandage– respect des prescriptions arrêté PPC

=> Il est proposé d'émettre un avis en CLE le 14 octobre 2024.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-baie-lannion.fr

Partenaires financeurs :

